

Tél. : 037 76 28 20 / 037 76 99 85

Fax : 037 66 07 71

BP 178 Quartier administratif

**Président**

Ahmed Lahlimi Alami  
Haut Commissaire au Plan

**Création, rédaction en chef**

Ahmed El Kohen Lamrhili

**Comité scientifique**

Mustapha Afkir  
Abdelhak Allalat  
Jamal Bourchachen  
Mohammed Doudich  
Ali El Akkaoui  
Mourad Guerouani  
Abderrahmane Haouach  
Ahmed Jmila  
Ahmed Ibrahim  
Abdellatif Lfarakh  
Abdelaziz Maalmi

**Editeur**

**CND**

(Centre National de Documentation)

Tél. : 037 77 10 32 / 037 77 09 84 037

77 30 08

Fax : 037 77 31 34

Haut-Agdal, Rabat

**Dépôt légal**

2004/0139

ISSN 1114-8411

**Publication**

Haut Commissariat au Plan

E-mail :

cahiersduplan@yahoo.fr

Site : www.hcp.ma

**Pré-presse**

Diwan 3000

Tél. : 037 68 16 96 / 97, Rabat

**Imprimerie**

El Maârif Al Jadida

Tél. : 037 79 47 08 / 09, Rabat

# s o m m a i r e

**Les comptes régionaux : quelques aspects conceptuels et méthodologiques**

Mostapha AFKIR ..... 4

**Situation du parc logements selon les résultats du RGPH 2004**

Khadija El HOUDI ..... 12

**L'économie de la zone sud marocaine**

Mohammed ACHEMLAL ..... 25

**Impact de la réduction du niveau de l'impôt sur le revenu (IR)**

Jamal BAKHTI et Moulay Ali SADIKI ..... 31

**Evolution de l'emploi en milieu urbain : Desaisonnalisation et fluctuations conjoncturelles**

Ali EL AKKAOUI ..... 38

**L'indice des prix à la consommation : instrument opérationnel de la politique du ciblage de l'inflation au Maroc**

Mohammed El MALIKI ..... 44

Les Cahiers du Plan publient les articles dans la langue où leurs auteurs les ont rédigés. Le contenu de ces articles n'engage que leurs auteurs. Des extraits de cette publication peuvent être consultés sur le site du Haut Commissariat au Plan : www.hcp.ma

## Les comptes régionaux

### Quelques aspects conceptuels et méthodologiques



*La constitution du Royaume du Maroc fait de la région une collectivité territoriale appelée à assurer elle-même la gestion de ses affaires et son propre développement économique et social. Pour ce faire, la région a besoin d'un système d'information adéquat permettant en particulier de bien connaître et de bien suivre son activité économique. A l'instar de la nation, la disponibilité d'un cadre comptable propre à la région permettrait d'atteindre cet objectif et ce, sur des bases conceptuelles, méthodologiques et informationnelles adéquates.*

Par Mostapha AFKIR, HCP

#### Cadre comptable de la région

Le cadre comptable régional doit servir de référence pour fournir des indicateurs pertinents et significatifs pour la région, constituant une version de ceux émanant de la comptabilité nationale comme le PIB, la consommation et l'investissement. Il aura pour objet de décrire, d'une manière cohérente et aussi complète que possible, l'économie régionale, de suivre son évolution dans le temps, de connaître les disparités régionales et d'évaluer les politiques régionales.

La conception de ce cadre passe, préalablement, par l'adaptation, aux spécificités régionales (particularités institutionnelles, juridiques et informationnelles), du système de comptabilité nationale en vigueur, en l'occurrence le SCN 1993. Cependant, pour des raisons tant conceptuelles et méthodologiques qu'informationnelles, un tel cadre ne pourrait être totalement comparable à celui de la comptabilité nationale.

En fait, la délimitation de l'économie régionale en référence aux notions du territoire économique et de résidence, telles que définies au niveau national, constitue la première étape de la construction dudit cadre. Néanmoins, des difficultés importantes surgissent d'abord, pour localiser les unités économiques résidentes et ensuite, pour arrêter les types d'opérations et de comptes à intégrer dans le système ainsi que les méthodes appropriées pour évaluer notamment les opérations se rapportant aux biens et services.

#### Délimitation de l'économie régionale

Le principe de base sur lequel repose le système de comptabilité nationale de 1993 (SCN 93) est la délimitation qu'elle donne à l'économie nationale. Celle-ci est basée sur la notion de résidence et du territoire économique. En d'autres termes, l'économie nationale est constituée de l'ensemble des unités

résidentes sur le territoire économique du pays, c'est-à-dire toutes celles qui ont un centre d'intérêt sur ce territoire. D'une manière plus précise, toutes les unités qui exercent leurs fonctions économiques principales sur le territoire économique du Maroc, pendant une durée supérieure ou égale à une année, sont considérées comme résidentes sur ce territoire.

Le territoire économique marocain est composé :

- du territoire géographique marocain à l'intérieur duquel les biens et services circulent librement ;
- des enclaves territoriales marocaines situées dans les autres pays (ambassade et consulats) ;
- moins les enclaves étrangères installées au Maroc (ambassade et consulats étrangers, organismes internationaux) ;
- des enceintes des zones franches, entrepôts et usines sous contrôle douanier ;
- de l'espace aérien national et des eaux territoriales.

Par transposition de ces principes à l'économie régionale, celle-ci peut être constituée de l'ensemble des unités qui ont un centre d'intérêt sur le territoire économique de la région. Celui-ci, à l'instar du territoire économique national, englobera, hormis les enceintes des enclaves extraterritoriales installées dans la région :

- le territoire régional géographique limité selon le décret n° 2-97-246 qui fixe et délimite le nombre à 16 régions;
- les enceintes des zones franches et entrepôts installés dans la région.

Il est à noter que les ambassades et les consulats du Maroc à l'étranger ainsi que les autres parties rattachées au territoire économique national (l'espace aérien national, eaux territoriales...) sont à considérer à part.

En somme, les unités économiques ayant un centre d'intérêt sur le territoire économique régional seraient donc celles qui exercent sur ce territoire leurs fonctions économiques principales pour un an et plus. Toutefois, toutes les unités, qui sont identifiées comme résidentes sur l'ensemble du territoire économique marocain, ne peuvent, pour des raisons conceptuelles et pratiques, s'identifier ainsi à l'échelon des régions.

## Unités économiques régionales : classification et localisation

Le système de comptabilité nationale distingue deux types d'unités, dont l'usage diffère selon les types d'analyse. Il s'agit des unités institutionnelles et des établissements.

Les unités institutionnelles sont utilisées pour l'étude et l'analyse de la répartition du revenu, de l'accumulation et du financement. Elles sont des centres de décision économique répondant, en principe, au double critère suivant :

- autonomie de décision dans l'exercice de leurs fonctions économiques;
- disponibilité d'une comptabilité complète pour décrire leurs activités (exception faite des ménages).

Ces unités sont regroupées selon le SCN 93 (1), en cinq secteurs institutionnels et ce, en fonction de leur comportement économique (fonction principale et origine des ressources principales) :

- les sociétés non financières (SNF) ;
- les sociétés financières (SF) ;
- les Administrations publiques (APU) ;
- les institutions privées sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) ;
- les ménages (y compris les entreprises individuelles) (M).

A ces secteurs, il faut ajouter le secteur fictif du reste du monde pour permettre de décrire les opérations effectuées avec l'extérieur. C'est par rapport à l'extérieur que l'économie nationale est en fait définie.

Les établissements sont utilisés pour l'analyse et l'étude de l'activité de production. Ils sont définis comme étant des unités qui produisent principalement des biens et services homogènes dans un même lieu. Ils sont regroupés en branches de la nomenclature d'activités économiques ; c'est une classification différente de la classification institutionnelle adoptée pour les unités précédentes.

(1) Système de comptabilité nationale 1993, chapitre IV (document des nations-Unies).

L'établissement peut servir à localiser l'activité de production par région économique. Son centre d'intérêt se trouve bien entendu focalisé sur le territoire économique où il est implanté.

Cependant, cette propriété ne peut s'appliquer aux unités institutionnelles. En effet, exceptés les ménages, les administrations publiques locales et un grand nombre d'institutions sans but lucratif au service des ménages, les autres unités institutionnelles, surtout les grandes, n'ont pas un centre d'intérêt focalisé sur le territoire économique d'une seule région.

A cet égard, trois types d'unités institutionnelles sont distingués à l'échelon régional (2) :

- **les unités régionales** : le centre d'intérêt de ces unités se trouve dans la région et la plupart de leurs activités s'exercent dans cette région ;
- **les unités plurirégionales** : le centre d'intérêt de ces unités se trouve partagé entre deux ou plusieurs régions sans couvrir l'ensemble du pays ;
- **les unités à vocation nationale** : le centre d'intérêt de ces unités n'est pas géographiquement bien délimité.

Les unités institutionnelles qui forment la catégorie des unités régionales sont :

- les ménages ;
- les collectivités locales ;
- les ISBLSM dont le domaine d'action se limite au plus à la région concernée ;
- les sociétés dont les établissements sont tous situés dans la région.

Les unités faisant partie des unités plurirégionales sont :

- un grand nombre de sociétés (entreprises appartenant aux SF et SNF) dont les établissements se trouvent implantés dans plusieurs régions du pays ;
- les ISBLSM dont le domaine d'action concerne plusieurs régions.

Les unités institutionnelles à vocation nationale concernent :

- l'Administration centrale ;
- un certain nombre d'entreprises nationales, généralement publiques, ayant souvent le monopole.

C'est le cas de : ONE, ONEP, Maroc Telecom, ONCF,....

Par ailleurs, il convient de préciser que la détermination du lieu des opérations des établissements et des unités institutionnelles régionales ne pose aucun problème méthodologique puisqu'il s'agit d'unités résidentes de la région considérée.

La répartition régionale des opérations effectuées par les unités plurirégionales ou à vocation nationale pose, par contre, de grandes difficultés conceptuelles et pratiques. Les opérations susceptibles d'être conceptuellement réparties par région, comme la production, les problèmes posés sont d'ordre statistique. En effet, les sociétés sont, juridiquement, appelées à tenir une comptabilité pour l'ensemble de leurs activités, mais aucune obligation n'est, cependant, prévue pour isoler l'ensemble ou une partie des opérations de chaque établissement.

Aussi, les flux entre établissements d'une même société appartenant à des régions différentes ne sont pas en général apparents. Ils doivent normalement faire partie de la production des établissements fournisseurs et en général des consommations intermédiaires des établissements utilisateurs. Ces renseignements n'existent pas dans les déclarations des entreprises, ce qui fait que ces flux demeurent pour la plupart des cas non comptabilisés.

En outre, il existe une grande partie d'opérations ne pouvant conceptuellement être régionalisées pour ce type d'unités. C'est le cas des opérations concernant la distribution des revenus (intérêts, dividendes, impôts sur le revenu, transferts divers de revenus...), les instruments financiers et les soldes comptables (solde des revenus primaires, revenu disponible, l'épargne et le besoin ou capacité de financement). Il est donc par définition impossible de subdiviser, pour ce type de grandeurs, les unités institutionnelles plurirégionales ou à vocation nationale en unités régionales.

Ainsi, les difficultés conceptuelles apparues à propos de la localisation des unités institutionnelles font ressortir qu'il est impossible d'établir une séquence

---

(2) Système de comptabilité nationale 1993, Chapitre XIX (document des Nations-Unies).

complète des comptes régionaux comme c'est le cas pour la nation. La délimitation de l'économie régionale ne peut donc se baser sur les unités institutionnelles mais uniquement sur les établissements pour lesquels seuls les comptes de production et d'exploitation sont envisageables.

## Comptes de biens et services

L'analyse des biens et services se fait à travers l'établissement des comptes de biens et services ou des « équilibres ressources – emplois (ERE) ». Ceux-ci retracent, en ressources les disponibilités en biens et services et en emplois leurs différentes utilisations. Au plan national, selon le système d'évaluation adopté par le SCN 1993, ces comptes permettent de dégager un ERE pour le produit  $i$  suivant :

$$P_i + M_i + DI_i + TVA_i + AIP_i - SP_i + MC_i + MTM_i = CI_i + CF_i + FBCF_i + VS_i + EXP_i$$

Où

$i$  = indice représentant le produit  $i$  (ou groupe de produits)

$P_i$  = Production du produit  $i$

$M_i$  = Importations globales du produit  $i$

$DI_i$  = Droits et taxes à l'importation du produit  $i$

$CI_i$  = Consommation intermédiaire globale du produit  $i$

$CF_i$  = Consommation finale du produit  $i$

$FBCF_i$  = Formation brute de capital fixe du produit  $i$

$VS_i$  = Variation des stocks du produits  $i$

$EXP_i$  = Exportations globales du produit  $i$

$TVA_i$  = TVA $_i$  non déduite sur le produit  $i$

$AIP_i$  = Autres impôts sur le produit  $i$

$SP_i$  = Subventions sur le produit

$MC_i$  = Marges Commerciales sur le produit  $i$

$MTM_i$  = Marges de transport du produit  $i$

Or, comme l'économie nationale est définie par rapport au reste du monde, l'économie régionale doit être définie par rapport au reste du monde et aussi par rapport au reste des régions du pays. C'est ainsi qu'au niveau régional, le problème conceptuel posé, pourrait être surmonté dans la mesure d'introduire de nouveaux concepts qui reflètent les échanges de biens et services

effectués entre les régions et les prix adéquats pour évaluer les entrées et les sorties des régions. A cet égard, l'équilibre pourrait s'écrire pour la région  $j$  et le produit  $i$  comme suit :

$$P_{ij} + M_{ij} + MR_{ij} + DTI_{ij} + TVA_{ij} + AIP_{ij} - SP_{ij} + MC_{ij} + MTM_{ij} = CI_{ij} + CF_{ij} + FBCF_{ij} + VS_{ij} + E_{ij} + ER_{ij}$$

Où

–  $M_{ij}$  et  $E_{ij}$  : représentent respectivement les importations et les exportations de la région  $j$  en provenance et à destination du reste du monde. Elles doivent être évaluées aux prix respectifs à l'entrée et à la sortie des frontières de cette région.

–  $MR_{ij}$  : représente les livraisons des différentes régions à destination de la région  $j$  du produit  $i$  évaluée aux prix de l'entrée.

–  $ER_{ij}$  : représente les livraisons de la région  $j$  à destination des autres régions du produit  $i$  évaluées aux prix de sortie.

–  $DI_{ij}$  : droit et taxes à l'importation de la région  $j$  en produit  $i$ .

– Le reste des opérations garde les prix retenus au niveau national pour leur évaluation.

La confection de cet équilibre nécessite la réadaptation du système des prix pour l'évaluation des exportations, des importations et des transactions interrégionales à la sortie et à l'entrée de chaque région. Cependant, des difficultés pratiques se révèlent importantes, en raison de l'absence des données sur les échanges interrégionaux, la destination des importations et les droits et taxes à l'importation conséquents et l'origine des exportations. Les marges de transport et d'assurances, liées aux livraisons effectuées d'une région à l'autre et celles concernant le trajet séparant la frontière nationale d'embarquement ou de débarquement des importations et des exportations et la région concernée, devraient, en outre, être connues pour tenir du nouveau système des prix à utiliser.

Ainsi, malgré les réadaptations susceptibles d'être faites aux niveaux conceptuel et méthodologique, l'absence des données précitées empêche, pour le moment, l'élaboration des ERE tant aux niveaux agrégé que désagrégé.

## Comptes de production et d'exploitation

L'analyse de l'activité de production s'effectue à travers les résultats des comptes de production et d'exploitation. Le compte de production retrace la production d'un côté et les dépenses engagées pour l'utilisation des biens et services intermédiaires nécessaires à cette production, de l'autre. Le solde de ce compte représente la valeur ajoutée créée. Le compte d'exploitation, quant à lui, fournit la répartition de cette valeur en rémunération des salariés, impôts nets de subventions liés à la production et l'excédent brut d'exploitation (ou et revenu mixte brut qui tient compte, en plus de la rémunération du capital, de la rémunération de travail effectué par l'entrepreneur individuel au sein de sa propre entreprise).

Or, si le SCN 1993 recommande la construction de ces comptes à la fois pour les branches et les secteurs institutionnels, ils ne peuvent cependant, être compilés pour tous les secteurs institutionnels au niveau régional. Autrement dit, Ils sont construits uniquement pour les unités institutionnelles régionales et les branches. Ceci est possible dès lors que les établissements et les unités institutionnelles régionales sont localisés dans les régions où ils exercent leurs activités. Ce qui nécessite la disponibilité des statistiques retraçant le système productif par établissement notamment en ce qui concerne les établissements appartenant aux unités plurirégionales et à celles à vocation nationale. Des difficultés d'ordre informationnel sont, toutefois, rencontrées à ce niveau.

En effet, les statistiques à caractère comptable ou non, décrivant l'activité de production, se rapportent en général aux unités institutionnelles (entreprises). Lorsque ces unités sont plurirégionales, il faudrait éclater par établissement les renseignements fournis par entreprise. Dans la majorité des cas, cet éclatement est difficile à réaliser notamment au niveau de l'acquisition des inputs intermédiaires et des produits destinés à la formation brute du capital fixe.

Pour pallier cette insuffisance, il est nécessaire de concevoir et de réaliser des enquêtes spécifiques et de faire amener les entreprises à fournir les informations liées à la production par établissement, au moins pour la confection des comptes d'une année de référence.

La mise en place des indicateurs statistiques d'évolution par région serait, en outre, nécessaire pour servir à l'établissement des comptes pour les années courantes (autres années que l'année de référence).

## Séquence complète des comptes des secteurs institutionnels

Outre la description du processus de production et l'analyse des biens et services, la séquence des comptes restant ne concerne que les secteurs institutionnels. Cette séquence se rapporte d'une manière cohérente et articulée à la production, la création de valeur et sa répartition primaire, la distribution secondaire, la redistribution et l'utilisation du revenu ainsi que l'accumulation et le financement des opérations. Les comptes préconisés à cet effet, mettent en jeu des grandeurs et isolent des soldes comptables qui ne sont pertinents qu'au niveau des unités institutionnelles. L'élaboration de ces comptes pour les établissements n'est donc conceptuellement pas envisageable et la séquence complète des comptes des secteurs institutionnels ne peut donc être établie par région que pour les secteurs ou sous secteurs institutionnels régionaux comme les ménages et les administrations publiques locales.

## Tableaux de synthèse au niveau des régions

La recherche de la possibilité de confectionner les tableaux de synthèse par région doit suivre la même logique. Le tableau des comptes économiques intégrés (TCEI) et celui des opérations financières (TOF) synthétisent les opérations non financières et financières des secteurs institutionnels. Ils mettent en équilibre les opérations et les comptes économiques relatifs à ces secteurs. A cet égard, la confection de tels tableaux par région ne peut être théoriquement envisagée.

En effet, la construction du tableau central des ressources et des emplois (TRE) ou tableau entrées-sorties (TES) se réfère en principe aux établissements. Il permet la description de la production et des relations interbranches ainsi que l'analyse des biens et services. Il met en évidence d'une manière synthétique et

cohérente les comptes de production et d'exploitation par branche (colonnes du tableau TRE) et les équilibres ressources - emplois par produit ou groupes de produit (lignes du tableau TRE).

L'établissement de ce tableau par région repose, par conséquent, sur les mêmes conditions conceptuelles et informationnelles nécessaires à la confection des comptes précités. Seule donc la partie du tableau retraçant les productions et les consommations intermédiaires par branche et par produit ainsi que le bloc ventilant la valeur ajoutée par branche selon ses composantes, sont susceptibles d'être établis si les moyens informationnels le permettent. De tels moyens font actuellement défaut et la réalisation des enquêtes de structure prenant en compte le volet régional paraît à cet effet nécessaire afin de disposer des données décrivant en particulier les relations interbranches par région.

## **Agrégats et comptes susceptibles d'être régionalisés** (voir encadré)

Si les comptes de production et d'exploitation sont établis au niveau national par référence aux établissements regroupés par branche d'activités, il serait aisé de les produire également au niveau régional dans la mesure où l'information disponible le permet. Ces comptes peuvent donc dégager, pour chaque région, les valeurs de toutes les grandeurs économiques liées à l'activité de production. Il s'agit notamment de :

- la production aux prix de base par branche;
- la consommation intermédiaire par branche ;
- la valeur ajoutée (VA) aux prix de base par branche ;
- la rémunération des salariés par branche ;
- l'excédent brut d'exploitation / revenu mixte brut par branche.

### **Comptes et tableaux susceptibles d'être régionalisés**

#### **1. Branches**

##### *Compte de production*

- production.
- consommation intermédiaire.
- valeur ajoutée (solde du compte).
- PIB régional : PIBR (solde du compte de l'ensemble de la région).

##### *Compte d'exploitation*

- Valeur ajoutée.
- Rémunération des salariés.
- Impôts liés à l'activité de production.
- excédent brut d'exploitation (EBE) / revenu mixte brut (soldes du compte). Les EBE ne peuvent profiter en totalité à la région du fait qu'ils rémunèrent le facteur capital qui n'appartient pas nécessairement, dans son ensemble, aux unités résidentes de la région concernée.

##### *Tableau central des ressources et des emplois*

Uniquement :

- matrice de production ;
- matrice des consommations intermédiaires ;
- matrice de la répartition de la valeur ajoutée.

#### **2. Secteurs institutionnels**

##### *Séquence des comptes uniquement pour :*

- ménages
- administrations locales

#### **3. Quelques opérations**

- formation brute de capital fixe par branche.
- emploi par branche.

De même, la détermination de la FBCF et de l'emploi par branche peut être théoriquement envisagée lorsque les données de base sont disponibles par établissement. A toutes ces grandeurs, qui peuvent être obtenues pour l'ensemble de la région par simple sommation, peut s'ajouter l'indicateur synthétique de l'activité de production régionale, en l'occurrence le PIB régional (PIBR). Celui-ci constituant le résultat de l'activité de production des établissements résidents, doit être calculé, comme à l'échelle nationale, en augmentant la valeur ajoutée globale de la région (somme des valeurs ajoutées aux prix de base de toutes les branches) du montant des impôts nets des subventions affectant les produits.

Le calcul du PIBR ne peut, donc être effectué que dans la mesure où les impôts et les subventions sur les produits sont régionalisés. Or, comme la production et la VA sont évaluées aux prix de base et les emplois de biens et services aux prix d'acquisition, les impôts nets des subventions sur les produits sont intégrés principalement au niveau, plus particulièrement, des dépenses de consommation finale et de la FBCF qu'il faudrait par conséquent régionaliser au préalable.

Comme il a été précisé précédemment, les ménages sont constitués des unités régionales et par conséquent, leur consommation finale peut être régionalisée. Quant à la FBCF, elle doit être affectée en se référant au critère de propriété (exception faite des actifs acquis en crédit bail qui constituent une FBCF de l'utilisateur). Lorsque les actifs fixes appartiennent à des unités plurirégionales, ils doivent être affectés aux établissements qui les utilisent.

De même, les processus de distribution et de redistribution du revenu fournissent d'autres soldes comptables, comme le solde des revenus primaires et le revenu disponible. Pour des considérations mentionnées auparavant, ces concepts sont limités, en comptabilité régionale, aux ménages et aux administrations publiques locales.

### **Approche méthodologique des comptes régionaux**

Les méthodes de calcul des différentes grandeurs et agrégats régionaux dépendent en grande partie de la nature des unités résidentes concernées. Et comme,

dans la plupart des cas, ces grandeurs sont obtenues au niveau national sur la base des données se rapportant aux entreprises et non pas aux établissements localisés, trois types de méthodes peuvent être utilisées en général au niveau régional : les méthodes de régionalisation dites ascendantes, descendantes et mixtes (3).

Les méthodes ascendantes consistent à sommer les informations de base relatives aux unités résidant dans la région jusqu'à l'obtention du total régional de l'agrégat concerné. La somme des valeurs régionales doit être égale à la valeur nationale. Cette égalité ne peut, cependant, être obtenue qu'après la mise en cohérence de toutes les données utilisées.

Quant aux méthodes descendantes, elles se basent sur la ventilation d'une donnée nationale entre les différentes régions en recourant à l'utilisation des clés de répartition de la grandeur recherchée. Cette méthode a l'avantage d'assurer la cohérence des données entre les niveaux régional et national. Elle a, cependant, l'inconvénient de ne pas utiliser directement les données individuelles de base qui, en principe, aboutissent à des résultats plus proches de la réalité. Ces méthodes devraient aussi utiliser des indicateurs qui sont choisis parmi ceux qui reflètent le mieux la répartition par région de la variable à estimer. A cet égard, une analyse fine des données et la mise en harmonie des variables concernées sont nécessaires.

### **Sources statistiques**

L'essentiel de l'information régionale disponible se rapporte à la production et à l'emploi. Cette information peut provenir des enquêtes et des recensements réalisés annuellement par le Haut Commissariat au Plan (HCP) et par d'autres départements ministériels ainsi que des statistiques administratives. La plupart des données existantes sur la production (essentiellement en ce qui concerne l'agriculture, les mines, l'énergie et les industries manufacturières) sont en quantités physiques à l'exception de celles provenant de l'enquête annuelle du ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Mise à niveau de l'économie. L'enquête sur l'emploi peut

---

(3) Système européen des comptes, SEC 1995, EUROSTAT, chapitre 13.



être aussi utilisée pour déterminer l'emploi selon le statut professionnel et les branches ainsi que des indicateurs susceptibles d'être liés à la production dans la mesure où il y a la possibilité de les rendre plus harmonisés notamment aux niveaux des concepts et de classification.

Les données sur les prix ne sont disponibles au niveau régional que pour certains produits (en grande partie agricole). Le passage à la valeur se pose donc grandement. De même, les informations, permettant le calcul direct des consommations intermédiaires, ne sont pas disponibles par région et ce, surtout en raison de l'absence des enquêtes de structure prenant en considération le volet régional. Des hypothèses de travail sont alors nécessaires pour déterminer les productions en valeur et les valeurs ajoutées par branche.

Concernant les secteurs d'activités spécifiques (transports, télécommunications, construction, activités financières, services fournis aux entreprises, services personnels et administrations publiques centrales) pour lesquels les données sur la production régionale n'existent pas, des études approfondies et des investigations statistiques importantes devraient être envisagées à ce sujet.

Des sources statistiques ponctuelles peuvent également être utilisées pour produire des indicateurs de référence pour les années auxquelles elles correspondent. Parmi ces sources, il y a lieu de citer l'enquête sur la consommation et les dépenses et les niveaux de vie des ménages, l'enquête sur le secteur informel, le

recensement économique et le recensement général sur la population et l'habitat.

En guise de conclusion, le Haut Commissariat au Plan prévoit la production des comptes régionaux à l'occasion du nouveau changement de l'année de base (la nouvelle année de base prévue est 2006). Les enquêtes de structure prévues, à cet effet par ce département, prendront en compte le volet régional tant au niveau de la taille de l'échantillon qu'à celui du questionnaire (la réalisation de ces enquêtes est prévue au courant de cette année). Toutefois, afin de répondre aux besoins pressants des utilisateurs, le HCP entreprendra une approche pour déterminer, dans une première étape, les valeurs ajoutées par branche et les PIBR au cours du deuxième semestre 2007. Les résultats obtenus, dans ce cadre, auront un caractère provisoire et approximatif en attendant le passage de la base 1998 à celle de 2006 dont les travaux de sa réalisation seront entamés à partir de l'année 2008 et ce, en fonction des résultats des enquêtes et des opérations statistiques programmées dans ce cadre. ■

## Bibliographie

- Système de comptabilité nationale, 1993, Publication des Nations Unies.
- Système des comptes économiques, SEC 1995, EUROSTAT.
- Le nouveau système de comptabilité nationale au Maroc, Direction de la Statistique.
- Ministère de la Prévision Economique et du Plan.

## Situation du parc logements selon les résultats du RGPH 2004



Par Khadija El Houdi, HCP

*L'urbanisation au Maroc connaît une expansion incessante depuis l'indépendance. C'est un phénomène irréversible, engendrant des défis majeurs que les pouvoirs publics peinent à relever, tant les difficultés sont grandes aussi bien pour maîtriser ce développement que pour faire face à l'ampleur des moyens à mobiliser. Principal élément structurant de l'espace urbain, l'habitat a bénéficié, au cours des dernières années, d'un intérêt particulier de la part des pouvoirs publics. Des efforts soutenus ont été déployés en vue de favoriser la promotion immobilière d'une manière générale et de réaliser ou d'initier des programmes d'habitat social en particulier.*

Cet intérêt est dicté par la pression de la demande sur le logement qui est un produit spécifique représentant un enjeu économique et surtout social. Les besoins en logement des citoyens sont estimés à plus d'un million d'unités et la population continue à s'accroître à un rythme soutenu (2,1 % par an).

À l'évidence, la pression de la demande s'exerce plus fortement en milieu urbain sous l'effet conjugué de l'accroissement démographique naturel et de l'exode rural. Les difficultés d'accès au logement, résultant de l'insuffisance, et parfois, de l'inadéquation de l'offre, ont amené les pouvoirs publics à intervenir à plusieurs niveaux (foncier, financier, réglementaire...) pour réduire l'écart entre l'offre et la demande.

La politique engagée, suite au Discours Royal du 20 août 2001 notamment, a orienté l'action publique vers le développement de l'habitat social, placé en priorité nationale. En effet, la désorganisation et les pratiques constatées dans les zones périphériques des villes pose la problématique de l'habitat social en termes de difficultés de production et d'accession pour une population mal intégrée dans le système urbain.

Les différents programmes initiés depuis cette date ainsi que ceux engagés, à partir de 2003, visant à porter la production de logements sociaux à 100 000 unités, sont destinés aux couches sociales à revenus limités et contribuent donc à améliorer l'accès de ces couches à un logement décent. Les efforts entrepris dans ce cadre n'ont cessé de s'intensifier au fil des années pour assurer une meilleure adéquation entre l'offre et la demande.

En effet, le secteur de l'habitat n'a jamais, autant qu'aujourd'hui, fait l'objet d'une action intense de la part des pouvoirs publics. Les chantiers se multiplient à travers le Royaume, pour l'éradication des bidonvilles à l'horizon 2010, à travers, notamment le programme « villes sans bidonvilles » et pour l'amélioration des conditions d'habitat d'une large frange de la population. D'autres chantiers sont aussi ouverts pour répondre aux besoins et combler le déficit en logements pour les ménages à faible revenu, et le défi a été de porter la production annuelle à 100 000 logements de faible valeur immobilière. L'objectif semble assez ambitieux puisqu'il s'agit d'atteindre, au total, 150 000 logements par an.

Désormais, cette politique devra être menée dans le cadre de création de villes nouvelles. Déjà, plusieurs études et même des chantiers sont lancés notamment pour les villes nouvelles de Tamsna dans les environs de Rabat, la ville de Tamnourt dans la périphérie de Marrakech, la ville de Zenata près de Casablanca, ainsi que trois nouvelles villes à proximité de Tanger (Ksar Sghir, Ksar Al Majaz, Melloussa-Jouamaa et Gueznaya) et la ville de Tagadirt dans la périphérie d'Agadir. Cette politique devrait, cependant, être menée avec beaucoup de prudence et s'orienter vers l'implantation de vrais pôles de développement, disposant des conditions requises d'emploi et d'infrastructures économiques et sociales, de manière à éviter la création de simples villes-dortoirs.

Concernant l'état du parc logement et les conditions d'habitation des ménages, les résultats du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de septembre 2004, en donnant une image instantanée, étant entendu la durée qui sépare le RGPH des dates de lancement des programmes d'habitat social (entre 2001 et 2004). C'est une durée trop courte pour mesurer tout l'impact de cette politique sur l'évolution de ce parc et donc sur l'amélioration des conditions d'habitation de la population.

Les statistiques relatives au volume du parc logements, sa typologie, ses caractéristiques et son ancienneté sont disponibles, pour la première fois d'une façon exhaustive, pour tout le territoire national. La connaissance de ce parc permettrait de mieux cibler les catégories visées et de mieux guider l'action, suivant les besoins exprimés et ceux latents.

De par son exhaustivité et la diversité des caractéristiques du parc de logements, le RGPH 2004 constitue une source d'informations inestimables. Les données obtenues permettent, entre autres, à travers l'analyse de la composante « âge du logement » et les équipements dont il dispose, d'apporter de nouveaux éléments quant à l'importance des besoins en logements, suivant les différentes typologies. Le phénomène de vétusté ou de salubrité peut être approché avec plus de précision. Les résultats du recensement 2004 relatifs au logement constituent une grande avancée par rapport aux précédents recensements, parce qu'ils permettent de disposer de l'information sur

le logement directement, alors que ce dernier était approché auparavant par le ménage. Le RGPH 2004 a aussi introduit la notion de l'âge du logement dans le souci d'appréhender le processus de vieillissement des constructions et, donc, du degré de détérioration du parc.

Le recensement de 2004 a adopté la typologie définie par celui de 1994, et ce dans un souci de comparabilité. La définition de la notion de logement, des statuts d'occupation et des différentes typologies est fournie en annexe.

## Etat du volume des logements au niveau national

Le parc des logements au Maroc a atteint 6 202 848 unités en 2004 dont 3 950 019 unités (soit 64 %) en milieu urbain et 2 252 829 unités (soit 36 %) en milieu rural. L'essentiel de ce parc est occupé à titre de résidence principale soit, 5 352 350 unités représentant ainsi 86 %, contre 850 498 unités non occupées (soit 14 %). Le parc national total est composé de maisons marocaines modernes (45,2 %), de maisons traditionnelles (6,4 %), d'appartements (10,5 %), de logements ruraux (26 %) et d'habitat sommaire ou bidonville (6,2 %).

Notons que la part du logement rural (26 %), relativement élevée dans le parc total, s'explique par la prédominance de ce type d'habitat dans le monde rural à raison de 70 %.

Les logements non occupés sont composés, essentiellement, de maisons marocaines (65,5 %) et d'appartements (26,5 %). Les logements vacants, qui s'élèvent à 597 670 unités constituent la majorité de ce parc, soit 70 %. Les maisons servant de résidences secondaires ou saisonnières en constituent 26 %. Le reste (4,0 %) est constitué par les logements en construction. Il est à signaler que 88% des logements vacants sont recensés dans le milieu urbain.

Dans ce qui suit, l'étude de l'évolution de la situation du parc de logements sur ces deux dernières décennies, sera limitée au milieu urbain. Pour le milieu rural, la problématique de la définition même de l'habitat rural reste posée : plusieurs éléments doivent être pris en

Tableau 1

**Répartition du parc national en logements selon le type et la nature d'occupation**

Type de logement	Logements occupés		Logements non occupés*		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Villa	117 964	2,2	42 805	5,0	160 769	2,6
Appartement	425 280	8,0	225 970	26,5	651 250	10,5
Maison traditionnelle	340 478	6,4	57 600	7,0	398 078	6,4
Maison moderne	2 305 486	43,0	497 973	58,5	2 803 459	45,2
Sommaire, bidonville	385 863	7,2	924	0,1	386 787	6,2
Logement rural	1 593 127	29,8	19 898	2,3	1 613 025	26,0
Autres	184 152	3,4	5 328	0,6	189 480	3,1
<b>Total</b>	<b>5 352 350</b>	<b>100</b>	<b>850 498</b>	<b>100</b>	<b>6 202 848</b>	<b>100</b>

(\*) Cette catégorie englobe les logements vacants, secondaires ou saisonniers et en construction.  
Source : RGPH 2004.

compte, notamment la spécificité de ce logement qui est à la fois unité domestique et unité de production, la dispersion de ce milieu, la variété et les spécificités régionales concernant les matériaux de construction utilisés. La question de l'habitat rural, semble parfois, se poser surtout en termes d'amélioration, de rénovation de l'existant et d'équipement en infrastructures de base.

Pour le milieu rural, donc, l'état du parc logements en 2004 sera présenté succinctement et l'évolution sera approchée par l'évolution des conditions d'habitation des ménages observées lors des derniers recensements.

**Analyse de l'évolution du parc des logements urbains**

Le nombre des logements urbains s'est élevé en 2004 à 3 950 019 unités contre 2 642 184 en 1994 et 1 454 046 en 1982. En termes d'augmentation annuelle moyenne, la progression a été de 130 783 unités sur la période 1994-2004 et de 113 453 unités durant la période 1982-2004. Cette progression ne représente pas seulement de nouvelles unités construites. Il y a lieu d'en soustraire certains types d'habitat tels que le sommaire ou de type rural ou autres. La progression de la croissance des logements selon l'occupation à travers les trois derniers recensements peut être mesurée comme suit :

Tableau 2

**Evolution des logements urbains selon l'occupation**

Etat des logements	1982		1994		2004		Croît annuel moyen		
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	1982-1994	1994-2004	1982-2004
Occupés	1 341 920	92,3	2 242 131	84,9	3 209 786	86,3	4,4	4,0	4,0
Non occupés	112 126	7,7	400 053	15,1	740 233	13,7	11,2	6,3	9,0
<b>Total des logements</b>	<b>1 454 046</b>	<b>100,0</b>	<b>2 642 184</b>	<b>100</b>	<b>3 950 019</b>	<b>100,0</b>	<b>5,1</b>	<b>4,1</b>	<b>5,0</b>

Source : RGPH, 1982, 1994 et 2004.

Le parc urbain total a progressé entre 1994 et 2004 de 1 307 835 unités. Pourtant, selon les statistiques obtenues à l'issue de l'exploitation des autorisations de construire, seules 889 052 unités ont été autorisées durant la même période, soit environ 68 %. Le reste correspondrait aux logements construits dans la

clandestinité, soit ceux en dur n'ayant pas suivi le processus normal prévu par la réglementation et/ou la législation en vigueur, ou la catégorie d'habitat dit précaire composé généralement de bidonvilles, d'habitat de type rural ou autres.

Si la part des logements occupés a évolué, à peu près, au même rythme entre les trois périodes intercensitaires, celle des logements non occupés a, par contre, enregistré une baisse notable sur la période 1994-2004, en passant de 11,2 % à 6,3 %. La part des logements vacants représente 13,4 % des logements urbains et 71,4 % des logements non occupés. La structure de ces unités vacantes montre qu'elles sont constituées à hauteur de 29,8 % par des appartements, de 59,1 % par des maisons marocaines modernes et de 3,7 % par des villas. Concernant les autres catégories de logements non occupés, la part des logements saisonniers ou secondaires représente 25,1 % et celle des logements

en construction 3,5 %. Il y a lieu de souligner que ces taux constituent des moyennes au niveau national, avec des différences plus ou moins grandes selon les régions. En effet, la région du Grand Casablanca contient 91249 unités vacantes constituées essentiellement de 59 821 appartements (65 %) et de 26 247 maisons marocaines modernes (29 %). De même, dans la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, les 55 998 unités vacantes sont constituées de 46 % d'appartements, de 44 % de maisons marocaines modernes et de 5,4 % de villas. Dans d'autres régions (Tadla-Azilal et Taza-Al Hoceima-Taounate), par contre, les unités vacantes sont essentiellement des maisons marocaines modernes (plus de 80 %).

Tableau 3  
**Répartition des logements urbains selon le type et la nature d'occupation**

Type de logement	Logements occupés		Vacant	%	Logements non occupés				Effectif	%
	Effectifs	%			Secondaire	%	En construction	%		
Villa	110 817	3,4	19 848	3,7	13 943	7,5	771	3,0	145 379	3,7
Appartement	423 568	13,2	157 238	29,8	65 896	35,4	1,345	5,1	648 047	16,4
Maison traditionnelle	237 256	7,4	36 743	7,0	7 278	4,0	1,410	5,4	282 687	7,1
Maison moderne	2 013 949	62,7	312 473	59,1	98 147	52,8	17 066	65,5	2 441 635	61,8
Sommaire, bidonville	263 203	8,2	0	–	0	–	748	3,0	263 951	6,7
Logement rural	35 165	1,1	2 065	0,4	577	0,3	78	0,3	37 885	1,0
Autres	125 828	4,0	0	–	0	–	4 607	17,7	130 435	3,3
Ensemble	3 209 786	100	528 367	100	185 841	100	26 025	100	3 950 019	100

Source : RGPH 2004.

## Logements occupés

En milieu urbain, la typologie dominante des logements occupés est celle des maisons marocaines avec 70,1 % du total. Les appartements viennent en second lieu avec 13,2 %. Le logement sommaire ou bidonville occupe 8,2 %. Ce type d'habitat abritait, en 2004, environ 282 060 ménages urbains. Des différenciations peuvent être constatées au niveau régional, puisque la proportion des appartements atteint, à titre d'exemple 28% dans la région du Grand Casablanca 19% dans la

région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer et 16 % à Fès-Boulemane. Cette proportion n'est que de 4 % dans l'Oriental et 7 % à Marrakech-Tensift-Al Haouz.

Il serait nécessaire, cependant, de mesurer l'évolution de ces différentes catégories (surtout pour des logements occupés) ainsi que le rythme de leur progression, au cours de ces dernières décennies, pour pouvoir mesurer les changements des tendances et apprécier les efforts fournis ou ceux qui restent à déployer pour améliorer les conditions d'habitation des citoyens.

Tableau 4

**Evolution des logements urbains occupés selon la typologie**

Type des logements	1982		1994		2004		Croît annuel moyen		
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	1982-1994	1994-2004	1982-2004
Villa	67 598	5,0	85 905	3,8	110 817	3,4	2,0	2,6	2,3
Appartement	247 046	18,4	256 904	11,5	423 568	13,2	0,3	5,1	2,5
Maison marocaine	836 001	62,3	1 587 379	70,8	2 251 205	70,1	5,5	3,5	4,6
<b>Total (1)</b>	<b>1 150 645</b>	<b>85,7</b>	<b>1 930 188</b>	<b>86,1</b>	<b>2 785 590</b>	<b>86,7</b>	<b>4,4</b>	<b>4,0</b>	<b>4,1</b>
Sommaire, bidonville, Rural	138 089	10,3	239 197	10,7	298 368	9,3	4,7	2,2	3,5
Autres	53 186	4,0	72 746	3,2	125 828	4,0	2,6	5,6	4,0
<b>Total (2)</b>	<b>191 275</b>	<b>14,3</b>	<b>311 943</b>	<b>13,9</b>	<b>424 196</b>	<b>13,3</b>	<b>4,1</b>	<b>3,1</b>	<b>3,7</b>
Total général (1) + (2)	1 341 920	100	2 242 131	100	3 209 786	100	4,4	4,0	4,0

Source : RGPH, 1982, 1994 et 2004.

L'analyse de l'évolution en milieu urbain montre qu'il n'y a pas eu de rupture apparente avec les situations en 1982 et en 1994. Le type maison marocaine continue d'occuper la première place parmi les composantes du parc en 2004. Le taux de croissance moyen de ce type d'habitat entre 1982 et 1994 a été, cependant, plus important que durant la dernière décennie. Cette situation révèle que l'auto-construction est toujours dominante dans les opérations de construction de logements. Lors de l'inauguration du nouveau programme de villas économiques d'une valeur unitaire de l'ordre de 600 000 Dh, M. Lahlimi, Haut Commissaire au Plan, a souligné que par « une évidence de l'histoire, de la culture et de l'observation empirique, les marocains privilégient les logements autonomes ».

Par ailleurs, l'impact de certains programmes comme celui de la construction de 200 000 unités ne semble pas être senti dans l'évolution du parc total. En effet, ce programme lancé par feu Hassan II, en 1994, a connu un retard dans sa réalisation, suite aux difficultés auxquelles il a dû faire face. L'examen des logements autorisés montre un seul pic en 1996 (avec un total de 104 787 logements autorisés), dont le projet de Sala Al Jadida constitue l'essentiel de ce programme. Le nombre de logements autorisés a rechuté à une moyenne annuelle d'environ 80 000 logements sur la période 1997-2002. Une reprise est constatée en 2003 et 2004 avec 107 910 et 105 585 logements autorisés

respectivement. La reformulation du programme de 200.000 logements a visé plus de partenariat entre l'Etat et le secteur privé. Des efforts ont été aussi fournis pour réduire les cycles de production des logements, jugés anormalement longs (presque 7 ans). Les opérateurs publics, notamment les Etablissements Régionaux d'Aménagement et de Construction (ERAC) ont été visés par des opérations de restructuration, d'assainissement et de capitalisation. C'est ainsi qu'est né, dans un premier temps, le nouvel opérateur public, la société holding d'aménagement Al Omrane, issue de la fusion de l'ANHI, de la SNEC et d'Attacharouk. La transformation des ERAC en sociétés régionales, filiales de ce groupe, est également prévue.

La part des logements insalubres, de type sommaire ou bidonville ainsi que de type rural, a connu une légère régression, en passant de 14,3 % en 1982 à 13,9 % en 1994 et à 13,3 % en 2004. Le nombre de ménages logés dans ce type d'habitat s'est élevé en 2004, à 467 015 ménages dont plus de 60 %, soit 283 292 ménages dans l'habitat sommaire ou bidonville.

Si les réductions enregistrées dans ce type d'habitat, au cours des deux dernières décennies, paraissent moins importantes, cela pourrait être expliqué par l'extension des périmètres urbains suite aux différents découpages administratifs qui ont donné lieu à l'intégration de douars ruraux dans ces périmètres. De même, l'accentuation de l'exode rural, suite aux sécheresses

récurrentes que le Maroc a connues ces dernières années, a contribué à l'extension des quartiers périphériques où s'est développé l'habitat insalubre. La part de l'habitat insalubre, toutes catégories dans le milieu urbain connaît une grande variabilité selon les régions. La part la plus élevée est enregistrée à Oued Ed-Dahab-Lagouira avec 39 %, suivie de Laayoune-Boujdour-Sakia El Hamra avec 23 % du total parc des logements occupés. Cette proportion est de 17 % dans le Grand-Casablanca, 14 % à Souss-Massa, 15 % à Rabat-Salé-Zemmour-Zaer. Les taux les plus bas sont enregistrés dans l'Oriental et à Fès-Boulemane. Dans cette dernière, ce sont les tissus anciens dans les médinas, présentant des degrés de détérioration élevés, qui demeurent problématiques.

Les efforts se poursuivent pour relever le défi, notamment par l'élaboration du programme « Ville sans bidonvilles » dont l'objectif est l'éradication, à l'horizon 2010, de la totalité des bidonvilles dans toutes les villes marocaines. Plusieurs conventions ont été signées, dans ce cadre, pour une vingtaine de villes.

Il est à noter que ce programme entre dans le cadre des engagements du Maroc pour les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) adoptés en 2000. En effet, parmi les objectifs visés par la Déclaration du Millénaire, figure celui de « villes sans bidonvilles » comme l'une des composantes principales d'un développement durable visant la réduction de la pauvreté urbaine dans ses différentes composantes. Dans ce cadre, le Maroc a lancé, également, en 2004, deux campagnes nationales sur la sécurité d'occupation résidentielle et sur la gouvernance urbaine.

Les opérations de résorption de l'habitat insalubre devraient, cependant être menées avec prudence et en concertation avec la population concernée. C'est ainsi que l'introduction de l'approche de la maîtrise d'ouvrage sociale (M.O.S) dans ce genre d'opération est devenue primordiale dans tous les projets d'habitat et de développement urbain. L'adoption de cette approche est dictée par la nécessité de prendre en compte les conditions sociales de la population bénéficiaire pour s'assurer de son adhésion et de sa participation.

## Logements non occupés

Le poids des unités vacantes reste important dans le total des unités non occupées, puisqu'il représente 71,1 %. Ces unités sont composées essentiellement des maisons marocaines (66,1 %) et d'appartements (29,8 %). Les unités en construction ne constituent que 4 %. L'existence de ces 526 302 unités vacantes, si on exclut celles de type rural, semble paradoxale au moment où on enregistre un déficit important et une demande croissante de logements. La part des unités vacantes représente environ 13 % dans le parc de logements urbains. Cette proportion atteint 16 % dans la région de Souss-Massa et de Laayoune-Boujdour-Sakia, 15 % dans l'Oriental et Fès-Boulemane.

Cependant ce paradoxe, certes problématique, pourrait être expliqué par une inadéquation entre l'offre et la demande en logements due aux rigidités résultant de la politique du secteur (aux niveaux foncier, financier, normatif...) et rendant difficile l'accès, par les couches à faible revenu ou à revenu irrégulier, à un logement adapté à leurs capacités financières. Cette situation pourrait être également expliquée par la crise que connaît le secteur locatif, due à la dégradation du climat de confiance entre propriétaires et locataires, malgré la promulgation de plusieurs lois dans le but de rétablir ce climat.

## Etat des équipements dans les logements

L'existence ou non des équipements de base disponibles dans un logement tels la cuisine, le wc, la salle de bain, l'eau potable, l'électricité, renseigne sur les conditions d'habitation des ménages, les éléments de confort ou d'inconfort dans le logement et également sur le degré de vétusté ou de salubrité de ce logement.

Si en général, on observe une amélioration continue des conditions d'habitation des ménages à travers les résultats des trois recensements, des degrés de différenciation sont à relever, selon les milieux, les types d'équipements et même selon les périodes. En effet, au niveau de l'urbain, on enregistre des taux qui tendent vers la généralisation de certains équipements sur l'ensemble des foyers, notamment la disponibilité

Tableau 5

**Ménages (en %) selon la disponibilité des équipements de base dans le logement (\*) et selon le milieu de résidence en 1982, 1994 et 2004**

Éléments de confort dans le logement	Urbain			Rural		
	1982	1994	2004	1982	1994	2004
Cuisine	71,8	80,7	87,2	77,7	77,2	79,9
WC	85,2	91,1	96	19,4	32,6	59,0
Bain moderne ou douche	23,5	31,3	40,9	1,5	2,2	4,8
Bain local	2,5	2,8	4,7	16,7	21,6	28,2
Eau courante	62,9	74,2	83,0	2,2	4,0	18,1
Electricité	74,4	80,7	89,9	4,5	9,7	43,2

(\*) Il s'agit de l'ensemble des logements, (y compris les logements sommaires).  
Source : RGPH de 1982,1994 et 2004.

d'une cuisine (87,2 %), d'un cabinet d'aisance (96 %), de l'électricité (89,9 %) et de l'eau courante (83 %). On note, toutefois, que l'amélioration de certains taux a été plus ou moins importante selon les types d'équipements. Ainsi, l'amélioration est plus notable

pour la desserte en eau courante (8 points) et en électricité (9,2 points).

A cet égard, le RGPH 2004 fournit, en détail, les principaux équipements des logements selon leur typologie :

Tableau 6

**Pourcentage des logements urbains selon la disponibilité des équipements de base par typologie en 2004**

Equipements	Villa	Appartement	Maison marocaine	
			Moderne	Traditionnelle
Cuisine	94	93	88	80
WC	94	94	91	82
Bain, douche	95	81	45	25
Eau potable	92	92	75	65
Electricité	93	92	80	74

Source : RGPH 1982, 1994, 2004.

Des différenciations sont enregistrées selon la typologie des logements : les villas et les appartements restent les mieux équipés. La maison marocaine moderne est mieux lotie, pour certains équipements, que la traditionnelle. Des lacunes subsistent, cependant, au niveau des équipements des logements urbains puisque seuls deux logements sur cinq disposent d'un bain moderne ou d'une douche.

Sur le plan régional, on n'enregistre pas de vraies disparités sur le plan des équipements dans le milieu urbain sauf pour les régions sahariennes, qui connaissent des taux inférieurs au niveau national, pour certains équipements tels les bains ou douches, ainsi que la desserte en eau et en électricité. Les régions

du Grand Casablanca, de Rabat - salé -Zemmour-Zaer et de l'Oriental dépassent, quant à elles, légèrement la moyenne nationale pour ces mêmes équipements.

Pour le milieu rural, les principales améliorations ont concerné l'existence d'un cabinet d'aisance ainsi que l'alimentation en eau potable et en électricité. Pour le cas de ces deux derniers équipements, les efforts fournis dans le cadre des programmes PAGER et PERG expliquent l'importante amélioration de la desserte de la population rurale en eau potable et en électricité. Ces efforts ont permis de réaliser des progrès significatifs au niveau des taux de branchements (+ 14 points pour l'eau et + 33,5 points pour l'électricité).



Tableau 7

**Effectif des logements en milieu rural, selon les équipements de base**

Équipement de base	Logements	
	Effectifs	%
Cuisine	1 796 889	80,0
WC	1 329 597	59,0
Bain douche	728 328	32,0
Eau potable	390 981	17,3
Électricité	920 895	41,0

Source : RGPH, 2004.

L'approvisionnement en eau potable, pour les ménages dont le logement n'est pas relié à un réseau public, se fait essentiellement par puits (18,7 % des ménages urbains et 51,4 % des ménages ruraux) ou par bornes fontaines. La population rurale s'approvisionne aussi par le biais des sources à raison de 23,1 %.

Concernant l'éclairage, les ménages urbains dont le logement n'est pas relié à un réseau de distribution d'électricité ont recours surtout au gaz (34,3 %) et aux « Kandil » et la bougie (30,9 %). Les ménages ruraux utilisent essentiellement le gaz (49,9 %) et le « Kandil » et la bougie (47,2 %).

Pour l'évacuation des eaux usées, les logements urbains reliés à un réseau public s'élèvent à 3 075 513 unités, soit 78,0 % du total. Ces logements sont essentiellement de type villa, appartement ou maison marocaine. Les autres catégories (sommaire, type rural ou autres) ne constituent que 5,1 % des logements raccordés au réseau public. Ceux non raccordés, utilisent essentiellement des fosses septiques (10,7 %), ou des puits perdus (3,1 %).

Les logements en milieu rural ne sont reliés au réseau public qu'à raison de 2,0 %, (41.743 logements). Le reste fait usage des fosses septiques (37,0 %) ou des puits perdus (19,0 %).

Pour les autres équipements domestiques, le RGPH 2004 fournit, pour la première fois, le degré de couverture de la société marocaine et surtout du monde rural par ces équipements, considérés il y a peu comme des biens de luxe mais qui s'avèrent aujourd'hui élémentaires.

Tableau 8

**Pourcentage des ménages dotés de certains équipements domestiques par milieu de résidence**

Équipements domestiques	Urbain	Rural	Ensemble
Télévision	88,5	57,6	76,4
Parabole	46,6	14,0	33,8
Téléphone fixe	22,3	2,1	14,4
Portable (au moins 1)	72,4	42,3	60,6

Source : RGPH, 2004.

La desserte en certains équipements comme la télévision et le téléphone portable, dépasse parfois, et surtout dans le milieu rural, la desserte en équipements de base, comme l'eau potable et l'électricité.

**Occupation des logements**

Un autre élément qui entre dans l'étude du confort de l'habitation est celui du nombre des pièces par logement, surtout en liaison avec la taille des ménages. En effet, le RGPH 2004 fournit la répartition des logements selon le type et le nombre de pièces d'habitation :

Tableau 9

**Répartition des logements urbains selon le nombre de pièces**

Nombre de pièces	Répartition Effectifs	%	Cumul Au +
1 à 2 pièces	1 349 520	34,1	34,1
3 pièces	1 230 754	31,1	65,2
4 pièces	547 959	14,0	79,2
5 pièces et +	821 786	20,8	100
Total	3 950 019	100	-

Source : RGPH, 2004.

Le parc de logements urbains est constitué essentiellement par au plus trois pièces (65,2%). Les logements disposant au plus de deux pièces représentent la plus importante part. Ceux disposant de cinq pièces et plus représentent 20,8 %. Le tableau ci-après trace l'évolution de l'occupation des logements par les ménages.

**Tableau 10**  
**Répartition (en %) des ménages selon le nombre de pièces habitées et le milieu de résidence**

Nombre de pièces	Urbain			Rural			Ensemble		
	1982	1994	2004	1982	1994	2004	1982	1994	2004
1	22,7	18,3	13,8	19,4	13,2	10,8	20,9	15,7	12,6
2	33,1	28,9	26,8	31,6	28,2	24,7	32,3	28,0	26,0
3	24,8	28,4	30,1	23,0	25,5	26,2	23,8	26,5	28,6
4	10,6	9,6	13,6	13,9	17,1	18,7	12,4	14,8	15,6
5	4,0	5,1	5,2	5,6	7,4	8,4	4,9	5,9	6,5
6	2,7	4,2	4,4	3,2	4,1	4,9	2,9	4,1	4,6
7	0,9	1,6	1,7	1,2	1,5	1,8	1,1	1,5	1,7
8 & +	1,2	3,9	2,5	2,1	3,1	2,9	1,7	3,4	2,7
Non déclaré	–	–	1,9	–	–	1,2	–	–	1,6
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : RGPH 1982, 1994, 2004.

En 2004, près de 39 % des ménages marocains, occupent un logement de 1 à 2 pièces, contre 44% en 1994 et 53% en 1982, soit une baisse de 5 et 14 points respectivement. En revanche, la proportion des ménages marocains habitant les trois pièces a augmenté, pour l'ensemble du territoire national, avec des taux importants pour l'urbain (de 24,8 % à 30,1 % entre 1982 et 2004). Les ménages ruraux habitant 3 à 4 pièces s'élèvent à 27 % contre 19 % de ménages urbains. La notion, cependant d'une pièce d'habitation en milieu rural doit être prise avec précaution.

Pour apprécier le niveau de concentration des personnes par pièce d'habitation, l'indicateur utilisé est le taux d'occupation qui a évolué comme suit, depuis 1971 :

**Tableau 11**

**Evolution du nombre moyen de personnes par pièce selon le milieu de résidence**

Année	Urbain	Rural	Ensemble
1971	2,3	2,9	2,6
1982	2,1	2,3	2,2
1994	1,8	2,2	2,0
2004	1,6	1,8	1,7

Source : RGPH 1971, 1982, 1994, 2004.

Le nombre moyen de personnes par pièce ne cesse de baisser depuis 1971, ce qui dénote d'une certaine amélioration de la densité. Le rythme de cette baisse a été plus accentué, pour le milieu rural, durant la période 1994-2004. Pour le milieu urbain, l'importante baisse a été enregistrée entre 1982 et 1994. Cet indicateur est, naturellement lié, à la taille des ménages, qui n'a cessé aussi de baisser durant ces deux dernières décennies.

**Tableau 12**

**Taille moyenne des ménages par milieu de résidence**

Milieu de résidence	1982	1994	2004
Urbain	5,48	5,32	4,78
Rural	6,35	6,58	6,03
Ensemble	5,95	5,87	5,27

Source : RGPH 1982, 1994, 2004.

**Logements en cohabitation**

Une partie du déficit en logements est constituée par la cohabitation des ménages. Le degré de cohabitation est calculé en rapportant le nombre total de ménages au nombre total de logements.

Tableau 13

**Degré de cohabitation des ménages en milieu urbain en 1982, 1994 et 2004**

	1982	1994	2004
Ensemble des logements occupés	1.341.920	2.242.131	3.229.810
Ensemble des ménages	1.593.263	2.521.466	3.438.055
Degré de cohabitation	118,7	112,4	106,4

Source : RGPH 1982, 1994 et 2004.

Le degré de cohabitation, a baissé de façon continue depuis 1982, enregistrant ainsi une diminution de plus de 10 % sur toute la période.

Il y a lieu, cependant, de mesurer le degré de cohabitation selon les différentes typologies des logements. En effet, la cohabitation est plus importante dans les maisons marocaines traditionnelles (117,2), que dans les maisons marocaines modernes (106,1). La cohabitation dans les appartements et dans les villas est faible (réciproquement de 100,8 et 103,3). Les ménages en cohabitation qu'il convient de reloger s'élèvent à 170.845 ménages.

Tableau 14

**Degré de cohabitation des ménages urbains selon la typologie des logements**

Typologies des logements	Degré de cohabitation
Villa	103,3
Appartement	100,8
Maison traditionnelle	117,2
Maison moderne	106,1
Sommaire, bidonville	107,3
Logement rural	103,6
Autres	112,9
Total	106,4

Source : RGPH 2004.

Par région, la cohabitation est plus forte dans les villes où il y a des tissus anciens et des médinas. Ainsi, ce degré de cohabitation atteint 127 dans les maisons traditionnelles dans la région de Marrakech-Tensift-Al Haouz, 115 dans la région du Grand Casablanca et Rabat-Salé-Zemmoune-Zaer, 113 dans l'Oriental et Meknès-Tafilalet. Ce taux atteint le degré le plus élevé dans la région de Fès-Boulemane avec 136, étant donné l'existence de plusieurs tissus anciens dans l'ancienne médina de Fès.

**Age du logement**

Parmi les nouveautés du RGPH 2004, figure l'introduction de questions se rapportant à l'âge du logement. De telles questions s'avèrent nécessaires pour les logements urbains puisque les informations collectées permettent d'évaluer la nature du parc logements et mesurer son degré d'obsolescence, ce qui donne une idée précise sur la nature des besoins (constructions nouvelles, réhabilitation, réfection, etc).

Les résultats du RGPH 2004 montrent que le parc des logements urbains est constitué à 84 % d'unités non obsolètes. L'âge de la moitié du parc ne dépasse pas 20 ans. Les logements ayant plus de 50 ans constituent 16 % du parc. Il y a lieu, cependant, d'être prudent quant à la conclusion sur l'obsolescence de ces logements. En fait, certains de ces logements pourraient avoir subi des réfections et des réhabilitations au cours de cette période. L'état et la nature de leurs équipements devraient être aussi examinés.

Tableau 15

**Répartition des logements urbains selon l'ancienneté**

Ancienneté du logement en années	Répartition		
	Effectifs	Part (%)	cumul
Moins de 10 ans	970 531	25,0	25
10-19 ans	1 047 380	26,0	51
20- 49 ans	1 301 862	33,0	84
50 ans et +	630 246	16,0	100
Total	3 950 019	100	-

Source : RGPH 2004.

Des différenciations sont également à effectuer par typologie. En effet, 66 % des appartements ont un âge inférieur à 20 ans alors que presque la moitié n'a pas plus de 10 ans d'âge. Les maisons marocaines traditionnelles, avec 129 361 logements ayant 50 ans et plus, sont normalement celles qui présentent les plus grands degrés de vieillissement, puisque ces unités sont situées dans les médinas qui concentrent une grande part des tissus anciens. Les typologies classées généralement insalubres (sommaire, type rural et autres) sont également assez touchées par le phénomène de vieillissement avec environ 114 071 unités.

Tableau 16

**Répartition en (%) des logements urbains par type selon l'ancienneté**

Type de logement	Moins de 10 ans	10-19 ans	20-49 ans	50 ans et +
Villa	26,0	26,0	33,0	16,0
Appartement	46,0	20,0	20,0	14,0
Maison traditionnelle	8,0	12,0	34,0	46,0
Maison moderne	21,0	31,0	37,0	11,0
Autres (sommaire, rural et autres catégories)	21	21	32	26,0

Source : RGPH 2004.

Si au niveau national, la proportion des maisons dont l'âge dépasse 50 ans est de 16 %, certaines régions connaissent des degrés d'obsolescence plus élevés, notamment les régions de Marrakech-Tensift-Al Haouz et du Grand-Casablanca, avec 21 % du parc total des logements urbains dont l'âge dépasse 50 ans. Cette proportion est faible dans les régions sahariennes, avec 6 % dans la région de Oued Ed-Dahab-Lagouira et Laâyoune-Boujdour-Sakia El Hamra et 9 % à Guelmim-Es-semara. La région de Souss-Massa se situe au même niveau avec 9 % du parc urbain de logements dont l'âge dépasse 50 ans.

**Statut d'occupation des logements**

L'évolution des données à travers les trois derniers recensements confirme l'aspiration des ménages urbains à la propriété plutôt qu'à la location.

Tableau 17

**Répartition des ménages urbains (en %) selon le statut d'occupation en 1982, 1994 et 2004**

Statut d'occupation	1982	1994	2004
Propriétaire ou copropriétaire	38,7	44,9	52,1
Accédant à la propriété	2,2	3,6	4,7
Locataire	43,3	35,0	29,2
Logement de fonction	3,8	3,2	2,2
Logé gratuitement	7,9	9,2	8,7
Autres	1,3	1,6	1,7
Non déclaré	2,8	2,5	1,5
Total	100	100	100

Source : RGPH 2004.

La part des ménages locataires s'est réduite sensiblement durant les deux dernières décennies, en passant de 43,3 % en 1982 à 29,2 % en 2004. Cette régression s'est faite en faveur surtout des ménages propriétaires ainsi que de ceux accédant à la propriété. Il y a lieu de noter, en dehors de toute étude socio-économique sur le comportement du consommateur, que cette situation a été favorisée également par les politiques étatiques et par l'offre des logements. Ces politiques ont axé leur action plus sur l'encouragement à l'acquisition des logements que sur la location. En effet, et en réponse à l'accroissement de la demande, toutes les politiques poursuivies ont mis l'accent sur l'accès à la propriété (logement ou lot) à travers des aides aux ménages ou de bonifications d'intérêt pour les prêts bancaires.

Le secteur locatif souffre, quant à lui, d'une léthargie, que les différentes lois promulguées jusqu'à maintenant n'arrivent pas à l'en sortir.

Par ailleurs, la part des ménages occupant des logements de fonction ou logés gratuitement a connu également une baisse. Pour les ménages ruraux, la part de ceux ayant déclaré être propriétaires de leurs logements ou logés gratuitement, n'a pratiquement pas varié entre les deux derniers recensements. Il s'établit respectivement à 85 % et à 9 % ■

## Annexe

**Le logement :** un logement est formé par une ou plusieurs pièces destinées à l'habitation et possédant une ou plusieurs entrées directes. Est considérée directe, toute entrée donnant directement sur un couloir, un escalier, une cour, un local à usage professionnel, une voie publique, une rue, un derb, un terrain vague, etc. Il est à noter qu'un « foundouk » ne devra pas être considéré comme un seul logement, chaque pièce (ou ensemble de pièces) occupée (s) par un ménage est considérée comme formant un seul logement. Dans le cas particulier des foundouks destinés à la résidence à titre de location permanente, s'il se trouve qu'au moment du recensement une ou des pièces sont vacantes, chaque pièce est considérée comme logement. Un logement peut ne pas être destiné à l'origine à l'habitat. Ainsi, la partie habitée d'une construction située à l'intérieur d'un établissement industriel ou commercial (arrière boutique, par exemple) est considérée comme logement, même si elle n'était pas à l'origine construite pour l'usage d'habitation. Ainsi, un garage utilisé comme habitation est un logement.

### Typologies de logement

**Villa :** Au sens courant du terme, c'est une construction isolée du point de vue de sa structure de plan, composée au plus, de 2 logements ou de 2 étages et dotée d'un jardin en général. Une villa peut servir à des usages autres que l'habitation au moment du recensement (usages professionnels...).

**Immeuble à appartements :** Les appartements doivent être individualisés. Ils peuvent servir à différents usages au moment du recensement (habitation, professionnel...).

**Maison marocaine traditionnelle :** Ce type de maison se trouve, en général, dans les anciennes médinas. Elle présente une cour centrale à l'intérieur qu'entourant des chambres d'habitation.

**Maison marocaine moderne :** C'est une construction d'une structure individualisée à un ou plusieurs étages servant, en général, à l'habitation.

Cette structure ne s'apparente ni à celle d'un immeuble à appartements, ni à celle d'une maison traditionnelle.

**Construction sommaire ou type bidonville :** Il s'agit de constructions très sommaires (gourbis, maisonnette très sommaire dans les zones périphériques urbaines, ou dans les bidonvilles, baraques, etc.)

**Autres types à préciser :** Il s'agit de tous les autres types qui ne peuvent être classés dans les cas précédents.

- Exemple de locaux ne concordant pas avec les architectures des catégories précédentes et servant à des entrepôts industriels ou emmagasinage commercial.
- Il s'agit aussi des constructions servant de lieux de culte ou de loisirs (mosquées, certains établissements publics, etc.)
- Une pièce (ou plusieurs pièces) dans une institution (hôtel, maison d'éducation surveillée, école, usine, mosquée, etc.) utilisées comme logement au moment du recensement.
- Un local non destiné initialement à l'habitat est un local destiné initialement pour d'autres fonctions que l'habitat, mais qui sert de logement au moment du recensement (boutiques, garages, ateliers, etc.)
- Ces autres cas, correspondant à d'autres catégories non considérées éventuellement par ceux exposés ci-dessus.
- L'habitation rurale comprend tous les logements recensés en milieu rural et qui ne rentrent pas dans les catégories précédentes.

**Logement occupé :** Il s'agit d'un logement occupé par un ménage résident habituel au moment du recensement. Ce ménage peut être, soit présent au moment indiqué, soit temporairement absent.

**Logement vacant :** C'est un logement non occupé par un ménage au moment du recensement et qui est destiné soit à la location, soit à la vente. Un logement dont les résidents habituels sont temporairement absents n'est pas un logement vacant.

**Logement secondaire ou saisonnier :** C'est un logement utilisé comme résidence secondaire par un ménage dont la résidence principale se trouve ailleurs. (Maisons ou villas de campagne, logement de vacances, etc.)

**En construction :** Un logement en cours de construction, dont les travaux pour son achèvement, sont presque terminés permettant de reconnaître ses caractéristiques et ses infrastructures. Ce logement peut être occupé par un ou plusieurs ménages au moment du recensement.

**Le ménage :** Un ménage est un groupe de personnes parentes ou non, vivant (et dormant) habituellement dans un même logement et dont les dépenses sont généralement communes (ces renseignements se rapportent à la date de référence du recensement). Une personne vivant seule est considérée comme constituant un ménage d'une personne.

**Propriétaire :** Réside dans un logement qui lui appartient.

**Copropriétaire :** A distinguer du sens que l'on donne souvent à ce mot, lorsqu'on parle de copropriétaire

dans un même immeuble. La copropriété porte ici sur le logement habité par le ménage.

**Accédant à la propriété :** Celui qui (pour devenir pleinement propriétaire de son logement) doit encore terminer de rembourser le crédit qu'un organisme financier lui a consenti pour y accéder.

**Locataire :** Qui paye un loyer.

**Logement de fonction :** Logement d'un organisme public ou privé, qui est cédé à ses employés gratuitement ou contre un faible prélèvement sur leur salaire.

**Logé gratuitement :** Ne paye pas de loyer. Ne sont pas compris ici les logements de fonction définis précédemment.

**Autres cas :** Ce sont tous les cas autres que ceux cités précédemment.



## Abonnement annuel

### I. Abonnement ordinaire

- Prix : 15 Dh x 6 = 90 Dh
- Frais d'envoi : 15 Dh x 6 = 90 Dh

### II. Abonnement de soutien

- 400 Dh et plus par an

**Pour vos abonnements :**  
**Contactez le CND (Centre National de Documentation)**

## L'économie de la zone Sud marocaine



*Les régions du sud (Oued Eddahab-Lagouira, Laâyoune-Boujdour-Sakia-El Hamra, Guelmim-Es-Semara) comptaient près de 817,9 mille habitants en 2004, soit à peine 2,7 % de la population totale du Maroc. Elle est concentrée dans la région de Guelmim-Es-Semara à 56,5 %, suivie par Laâyoune-Boujdour-Sakia-El Hamra avec 31,3 %. Cette population croît à un rythme annuel, relativement fort, de 3,4 %. Le pic de cette augmentation se situe dans la région de Oued-Eddahab avec 10,4 %. Les habitants sont majoritairement urbains avec plus de 71 %. Son poids économique est nettement plus important que son poids démographique. Cet article tente de donner un aperçu chiffré de l'économie des régions du sud du Royaume, les défis à relever et le cheminement probables dans les vingt prochaines années.*

Par Mohammed ACHEMLAL

### De quoi est constitué le secteur productif ?

L'économie de la zone sud est bâtie essentiellement sur les secteurs tertiaire et primaire. Les cultures étant quasiment absentes, le secteur primaire revient principalement à la pêche, à l'élevage (celui-ci ne se pratique significativement que dans la région de Guelmim-Smara) et à l'activité minière. Les cultures constituent essentiellement un complément à l'activité de l'élevage. Elles sont pratiquées essentiellement dans la région de Guelmim. Des cultures « à forte valeur ajoutée et quasi-expérimentales, dirons-nous » sont observées dans la région d'Oued-Eddahab. La Zone possède, également, des richesses minières relativement importantes en particulier les phosphates, le sel, le sable, l'argile, l'or à Akka et le fer.

Dans ce secteur primaire, c'est la pêche qui reste sans conteste, l'activité la plus importante et la plus prometteuse de la région. Les ressources halieutiques importantes que recèlent les côtes atlantiques

sahariennes et l'infrastructure portuaire existante reflètent toute la dimension qu'occupe cette activité. La valeur du poisson débarqué varie selon les années mais dépasse aisément 50% de la valeur nationale. Avec la construction et l'achèvement des ports de Dakhla et de Boujdour, la pêche deviendra par la force des choses une activité structurante de l'économie de toute la zone.

Le tertiaire est constitué d'abord par l'administration publique. Viennent se greffer ensuite sur le tissu économique un ensemble de services marchands dont le plus important reste, sans conteste, le commerce. L'activité importante de l'administration s'explique non seulement par son rôle dans la mise à disposition des services de base, mais aussi par le rôle de sécurité et de défense qu'elle assume de façon plus nette dans la zone sud. L'activité commerciale a pris son ampleur en se structurant selon des composantes adaptées aux ressources et aux besoins des populations. C'est le commerce des produits d'alimentation générale qui occupe le premier rang suivi par le commerce des

produits d'habillement, des articles de ménage et de la pêche. L'approvisionnement de la région en produits de première nécessité (Sucre, Huile de Table et Farine) est soumis à compensation ou en franchise des droits et taxes douanières (sauf pour Guelmim et Tan-Tan).

Pour les autres services marchands (en général non rendus par l'administration), la composante la plus en vue reste, malgré la faiblesse de la promotion, l'activité touristique et les activités annexes telles que le transport, l'hébergement et les restaurations. La zone possède un potentiel manifeste dans ce domaine tel que le parc naturel de Kniffes classé patrimoine mondial par l'Unesco et la réserve de Guergaratt qui abrite l'une des dernières colonies de phoques moines au monde, village de pêcheurs à Boujdour, bon nombre de gorges, de vallées, etc.

Hormis ces secteurs, le bâtiment et travaux publics sont très actifs. Ils répondent à la demande en infrastructures, qui était inexistante au moment de la récupération de la zone, et à la très forte croissance démographique. L'industrie est particulièrement modeste et peu diversifiée. Elle est caractérisée par une présence dominante le long du littoral et par une dépendance très forte, mais non résistante, aux produits de la pêche. Certaines unités de moindre importance se trouvent dans la province de Guelmim et dans une moindre mesure à Es-Smara.

## Les performances économiques de la zone

En termes relatifs, le poids économique de la zone dépasse largement son poids démographique. Ce différentiel se retrouve aussi dans les problèmes à résoudre et les défis à relever. Les trois régions ont produit en 2004, environ 4 % de la production nationale, soit une valeur globale légèrement supérieure à 30 milliards de Dh. Cette activité de production a généré une valeur ajoutée estimée à plus de 19 milliards de Dh (4.3 % de la valeur nationale). Par région administrative, Guelmim-Es-Semara s'accapare près de 44 % du revenu primaire créé et Laâyoune-Boujdour-Sakia-El Hamra près de 35 %.

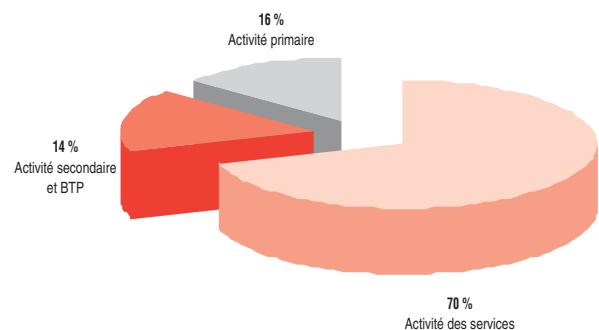
Ces ratios (population, production et valeur ajoutée) laissent apparaître clairement une nette réussite des

provinces du sud par rapport à la moyenne nationale. Cet avantage se traduit par un revenu primaire annuel par tête (non compris les transferts nets de revenu) légèrement supérieur à 23 000 Dh contre moins de 15 000 Dh comme moyenne nationale en 2004. Il se traduit aussi par un IDH (Indice de Développement Humain) largement supérieur au reste du pays, puisque les trois régions se situent dans le peloton de tête. Il est donc évident que les transferts entre ces régions et le reste du royaume atténuent un peu cette supériorité mais ne l'annulent pas.

Le revenu primaire moyen par tête des régions cache, en fait, de grandes disparités. Il est le plus faible pour les populations de Guelmim-Es-Semara avec environ 18 000 Dh et le plus élevé pour celles d'Oued Eddahab-Lagouira avec plus de 40 000 Dh, soit un rapport de 2,21 fois. Cette situation provient d'une part de la densité inégale par région, et d'autre part, des ressources plus abondantes (en termes de valeur) dans la région Oued Eddahab-Lagouira.

Toutefois, ces performances sont dues à l'activité de l'administration publique (salaires distribués aux fonctionnaires civils et militaires) et à ses établissements. Si on prend en compte l'enseignement et le service de santé, l'administration publique dans son ensemble distribue environ 8 milliards de dirhams de salaires, soit pratiquement 84% de la rémunération des salariés dans toute la zone.

## Partage de la valeur ajoutée créée en 2004 entre grandes activités



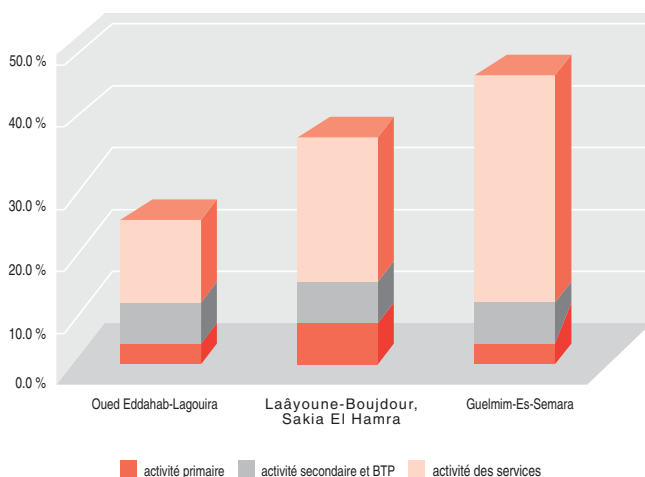
Bien que des traits communs soient apparents dans toutes les régions de la zone, notamment la prépondérance des activités de l'administration publique et la subordination de l'industrie aux produits



de la pêche, une observation plus fine fait apparaître des caractéristiques particulières qui singularisent chaque région. D'abord à mesure que l'on se déplace vers des régions de faible densité en termes de population, la présence économique de l'administration prend – en terme relative- de plus en plus d'ampleur. Sa part dans le PIB de la région d'Oued Eddahab-Lagouira s'élève à 50 %, alors qu'elle n'est que d'environ 40 % pour les autres régions.

En limitant l'observation aux seuls services, l'administration publique dépense 84 % des services rendus dans la région d'Oued Eddahab-Lagouira et 64 % dans celle Laâyoune-Boujdour-Sakia-El Hamra, contre 52 % dans la région de Guelmim-Es-Semara. Cette dernière région a, d'ailleurs, une économie qui présente un certain « équilibre » à l'intérieur des grandes branches d'activité. La valeur ajoutée du secteur primaire se partage entre la pêche d'une part et l'élevage et culture d'autre part avec des proportions de 60 % et 40 %. De même pour le secteur secondaire, une certaine symétrie est observable entre le BTP et l'industrie manufacturière. Il existe aussi des différences notables au niveau de la situation dans l'emploi (1). Dans les régions de Laâyoune-Boujdour-Sakia-El Hamra et d'Oued Eddahab-Lagouira environ 30 % de la population occupe un emploi qui est, de surcroît (8 fois sur 10), un emploi salarié. Pour Guelmim-Es-Semara, 24 % est actif occupé dont 1 emploi sur 2 est un poste de salarié.

### Partage de la valeur ajoutée selon les activités et les régions



La singularité de chaque région apparaît non seulement dans l'importance relative de certaines activités mais également dans le partage (2) des fruits de la croissance entre ce qui revient aux salariés et ce qui revient à l'entreprise et à l'Etat. La part de la rémunération des salariés dans la valeur ajoutée de chaque région présente des différences très significatives. Elle varie dans un intervalle de 53 % à 60 % pour les régions d'Oued Eddahab-Lagouira et de Laâyoune-Boujdour-Sakia-El Hamra alors qu'elle est proche de la moyenne nationale dans la région de Guelmim-Es-Semara (environ 35 %).

Le poids excessif de l'administration publique dans la sphère économique et son rôle dans la différenciation entre les régions est, aussi, visible dans la nature et les taux d'investissement. La formation brute de capital fixe (FBCF) est estimée à environ 4 milliards de Dirhams en 2004. Elle est composée essentiellement des travaux d'infrastructure et du bâtiment. Le taux d'investissement (FBCF rapportée à la valeur ajoutée) se situe globalement autour de 22 % pour l'ensemble de la zone. Par région, ce taux est deux fois plus élevé à Oued Eddahab-Lagouira (plus de 40 %) et plus faible à Guelmim-Es-Semara (15 %). Oued Eddahab-Lagouira se distingue par la quasi exclusivité de l'investissement dans le BTP (98 % de l'ensemble des investissements contre 90 % environ pour les autres régions).

Malgré le retard de la région de Guelmim-Es-Semara, la zone dans son ensemble dispose d'un revenu primaire par tête plus élevé que la moyenne nationale. Ce surplus de revenu se traduit entre autres par des dépenses de consommation par tête parmi les plus élevées du pays. Il se traduit également par des taux de pauvreté assez réduits. Les dépenses de consommation, en 2004, sont de l'ordre de 11,5 milliards de Dirhams ou l'équivalent d'environ 14 000 Dirhams par tête (en 2001 l'enquête sur les dépenses de consommation réalisée par le HCP estimait ce montant à 10 600 dirhams par personne et par an).

(1) Ici, l'emploi englobe toutes les personnes actives qu'elles soient civiles ou non.

(2) Le partage concerne uniquement la distribution primaire du revenu (on exclut IGR, IS...).

## Contraintes

La dynamique économique et démographique dans la zone sud du Maroc a enclenché une rapide structuration de l'espace urbain qui a vu naître, parfois de façon anarchique, des villes entières. Le temps de passage très court entre ruralité et urbanité de la population n'a pas permis une adaptation des comportements aux nouvelles contraintes spatiales. Cette transition a eu, alors, un impact défavorable sur l'armature urbaine des villes. Le transfert du mode de développement et d'urbanisation du nord vers le sud est à l'origine de l'inadéquation entre le volume de la population, l'espace et la dotation en ressources naturelles et financières de la région. Le déséquilibre se manifeste, à première vue, par une dépendance de la région vis-à-vis d'une seule ville et par le phénomène de littoralisation des villes et des activités.

L'urbanisation rapide a créé d'énormes pressions sur les services d'assainissement des déchets solides et liquides, de production et distribution de l'eau potable et de l'énergie électrique et également sur la résorption de l'habitat insalubre et sur le réseau routier. Les rejets en plein air ou dans des fosses septiques, autrefois compréhensibles vu la faible densité de la population et la mollesse de l'activité économique, ne peuvent aujourd'hui être tolérés. Cette pression est d'autant plus forte qu'elle a des répercussions négatives sur l'environnement en général et les eaux souterraines en particulier (ressources rares, faut-il le rappeler !). L'élévation du niveau de revenu ne peut se faire, toutefois, sans ce coût social. Mais cet aspect du développement n'est géré pour l'instant que par les pouvoirs publics et leurs antennes.

La variable démographique présente une double facette. D'une part, un volume de population important participe à l'épuisement d'un espace géographique pauvre en ressources et fragilise ainsi son écosystème. D'autre part ce volume accompagné d'un niveau de revenu élevé constitue un marché appréciable ce qui permet à la zone de drainer des investissements privés et éventuellement disposer de ressources permettant à la société de s'inscrire dans une logique de développement durable.

Jusqu'à présent, le secteur privé ne s'implique que faiblement dans la mise en valeur de la zone. Cette faible « volonté » est compréhensible dans la mesure

où les entreprises structurées s'implantent dans une région donnée en fonction de critères globaux intégrant, certes les avantages fiscaux, mais aussi la rentabilité à long terme et surtout un développement endogène qui ne serait que peu dépendant des décisions n'émanant pas du marché. Cette démarche des grands groupes conjuguée à l'absence de matières premières et d'une demande locale forte ne permet pas à la région de diversifier rapidement son économie et de connaître un développement autocentré. Lors de restructurations de la pêche, toute l'activité de la zone a subi un contre-coup de l'arrêt biologique. Il s'en est suivi une croissance en valeur plus faible que la moyenne nationale. Cette croissance est évaluée sur la période 2002-2004 à 5.5 % contre plus de 11 % à l'échelle nationale. On peut dire que ce qui fait la force de cette économie constitue également sa faiblesse puisque les chocs externes ne peuvent être amortis par une répartition sur plusieurs activités.

Autre contrainte est celle liée à la maintenance des infrastructures routières et portuaires. Les premières se dégradent rapidement à cause des écarts de températures, des crues et de l'ensablement. Les secondes le sont également à cause de l'ensablement ; 43 % de l'ensemble des matériaux dragués dans tous les ports du Royaume provient de la zone sud.

La contrainte la plus visible reste, toutefois, la rareté des ressources en eaux facilement mobilisables. Ce qui aggrave ce problème, c'est que la rareté s'accroît avec le développement de la zone. Un stress permanent s'installera si aucune solution pérenne n'est trouvée. L'eau est de toute évidence la clef du développement de la zone sud du Maroc.

## Les enjeux du futur

A court et moyen termes, il est très probable que, sur le plan économique, rien de fondamental n'arrivera (à l'exception d'une découverte majeure de mines ou d'hydrocarbures). Les plans de développement de la zone élaborés par les pouvoirs publics, seront mis en application avec, peut-être, un rythme soutenu mais sans changement dans les orientations stratégiques.

A long terme, l'avenir de la zone serait étroitement lié à celui du Maroc en général et à la région d'Agadir en

particulier, à la fois en tant qu'espace géopolitique influent mais aussi en tant que plate-forme d'échange économique, à celui des Iles-Canaries en tant que débouché et à celui du nord de la Mauritanie nécessaire pour la création et l'exploitation des synergies nouvelles tendant vers un développement commun (industrialisation basée sur l'or et le fer mauritanien par exemple). Etant donné que l'arrière-pays est désertique, à l'est, il n'y aura pas de liens tangibles avec la population algérienne d'autant plus que cette dernière elle-même se déplacera vers le nord.

Que le Maroc découvre du pétrole ou non, il devra s'adapter à la gestion internationale de l'eau, de l'énergie avec ces implications environnementales et aux flux migratoires internationaux avec leurs implications sur la santé publique. La gestion de ces trois variables deviendra une activité permanente des instances internationales au même titre que des politiques déjà actives (désarmement, objectifs du millénaire, lutte contre le terrorisme, etc.).

L'énergie est une affaire primordiale, puisqu'elle conditionne, en amont, toutes les autres questions. Elle devient déjà l'enjeu principal dont les frontières vont s'élargir au fur et à mesure que l'on s'avance dans le vingt unième siècle (au même titre que l'environnement, l'eau et l'immigration). Pour le Maroc et l'ensemble de ces régions, ce défi se traduirait par la prospection mais principalement par l'économie et la réduction du gaspillage. Cette économie d'énergie devra intéresser l'ensemble des activités et agents y compris les ménages et les administrations publiques. En fait, puisque très peu de pays seront capables d'innovations technologiques majeures dans ces domaines, le Maroc devra importer du matériel de production ou de transport moins gourmands en carburant. Les changements à venir sont commandés par les renouvellements ou l'extension des capacités

installées. Peut-être faudrait-il emprunter aux générations futures en détaxant fortement ce genre de matériel en espérant rembourser sur la quantité d'énergie primaire à importer plus tard. Peut-être faudrait-il aussi encourager des solutions individuelles (domestiques) basées sur l'énergie renouvelable.

L'eau sera incontournable pour un développement sain de l'ensemble du Maroc. Nous avons de la chance de ne pas partager nos ressources de surface avec aucun pays voisin. Pour la zone sud, la question de l'eau devient une question énergétique puisqu'il ne s'agit pas de mobiliser des ressources de surface mais bien de produire de l'eau à partir des nappes et de la mer. Là aussi il n'existe pas d'alternative à l'électricité tirée du solaire ou du nucléaire. La différence est que la première pourrait être individualisée si les techniques de dessalement évoluent dans ce sens.

Les poussées migratoires seront une conséquence de la croissance démographique de l'Afrique subsaharienne et de l'Egypte. Elles seront accentuées par les changements climatiques et les tensions naissantes sur les eaux du Nil. Ces flux qui sont déjà un enjeu mondial, ne seront pas modulés uniquement par la pauvreté et la recherche d'emploi ou de sécurité, mais également par l'aspiration à des modes de vies différents que les moyens de communications font circuler à longueur de journée. La zone sud sera probablement une terre de passage mais aussi une terre d'accueil. Ces flux constituent un risque énorme quant à la propagation rapide des nouveaux fléaux. Les exemples du SRAS et du SIDA sont là pour confirmer cette hypothèse. Etant donné la multiplication du voyage par voie aérienne, la maladie du SRAS s'est très vite propagée à un grand nombre de personnes et dans de nombreux pays. L'OMS donne déjà des signes d'inquiétudes sur l'évolution de la maladie de la grippe aviaire. ■

## Encadré

### Concepts et méthodes

La régionalisation des comptes de la nation se limite à la régionalisation de l'activité de l'établissement, entendu au sens du système de comptabilité nationale. Autrement dit on calcule la production, la valeur ajoutée, l'emploi et les salaires, la consommation des ménages et la formation brute de capital fixe. Ce calcul peut se faire en utilisant des modèles mathématiques pour partager la valeur nationale, ou bien directement en se basant sur l'observation et le traitement des grandeurs au niveau régional. Dans ce travail, l'observation est jugée plus pertinente pour des raisons de comparabilité entre régions et nation.

La méthode de calcul du PIB régional utilise, autant que possible, les concepts et la méthodologie du PIB national. Toutefois nous devons signaler que la finesse et la rigueur qui caractérisent le travail des comptes nationaux du HCP sont, pour des raisons évidentes, loin d'être atteintes, ceci ne nous dispense pas de donner un très bref aperçu sur notre méthode.

A chaque fois que les informations le permettent, on passe par la méthode directe qui consiste à déterminer des indices d'évolution en valeur ainsi que des proportions. La théorie statistique nous indique que ces dernières sont efficaces et sans biais. En quelque sorte, l'estimation basée sur les proportions assure l'importation du contenu théorique et conceptuel de l'agrégat national vers l'agrégat régional.

Les sources d'informations utilisées sont celles qu'utilise la comptabilité nationale. Il est utile de signaler que des informations complémentaires existent chez d'autres sources, mais elles n'ont pas été utilisées afin que la méthode d'estimation au niveau régional et la portée du chiffre soient compatibles avec celles utilisées au niveau national. Ce cheminement a l'avantage de permettre la comparabilité des résultats entre régions elles-mêmes et entre régions et nation. Les informations complémentaires serviront, probablement, à l'analyse et à la compréhension des économies des régions du sud.

A titre d'exemples de la méthode, les prix utilisés dans l'agriculture proviennent de l'enquête sur les niveaux de vie des ménages de 1998-1999. Ces prix ont été actualisés à l'aide de l'indice du coût de la vie à Laâyoune sous l'hypothèse que la progression est uniforme. Au niveau de la pêche, le rapport entre les valeurs régionales et nationales issus des statistiques fournies par l'agriculture est appliqué aux chiffres de la comptabilité nationale. Ceci suppose que les sous-déclarations se répartissent de la même manière.

L'information sur les services publics provient (quand ce n'est pas mentionné) de l'exploitation des états budgétaires des ministères, des collectivités locales et des établissements publics. Les données sur les TP ont pu être actualisées et régionalisées de cette manière en partant de l'enquête sur les investissements publics réalisés par le HCP en 2001

Dans cette étude, on définit le secteur primaire par l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'extraction minière. De même, le secteur secondaire englobe l'industrie manufacturière, le bâtiment et travaux public, l'eau et l'énergie. Le reste constitue le secteur tertiaire. De même on isole l'enseignement et la santé en dehors de l'administration publique. Cette dernière n'englobe que les services de l'administration locale en plus des services de la défense et de sécurité.

## Impact de la réduction du niveau de l'impôt sur le revenu (IR)



Par Jamal BAKHTI, HCP Moulay Ali SADIKI, HCP

*La fiscalité au Maroc constitue le principal pourvoyeur de recettes nécessaires pour faire face aux dépenses publiques. Elle est considérée ainsi comme un instrument important de développement économique et social du pays. Pour jouer pleinement ce rôle moteur de développement, le système fiscal marocain devrait être un système moderne et évolutif. C'est dans ce cadre que s'inscrit la poursuite de la réforme fiscale, notamment la réduction du niveau d'impôt sur le revenu (IR) mise en œuvre à partir de l'année 2007.*

*Dans ce travail, on évalue l'impact de cette mesure de réduction de l'IR, d'une part sur la croissance économique, et d'autre part sur les recettes publiques en estimant le manque à gagner pour le budget de l'Etat. En outre, d'autres effets économiques et sociaux de cette mesure sont aussi présentés.*

*Pour simuler l'impact de cette mesure de réduction de l'IR et aussi pour analyser ses effets macroéconomiques à court et moyen termes, on a utilisé le modèle macro-économétrique agrégé élaboré pour l'économie marocaine.*

Depuis quelques années, la fiscalité au Maroc paraît être soumise à des contraintes de plus en plus fortes du fait des niveaux élevés de certaines taxes. Ces niveaux élevés, susceptibles d'occasionner des distorsions, peuvent avoir des répercussions économiques négatives. Des réductions des niveaux d'impôts seraient donc opportunes dans la mesure où elles n'engendreraient pas des pertes élevées en terme de recettes publiques.

En fait, il n'est jamais facile de savoir jusqu'à quel point les impôts pourront être majorés sans qu'il en résulte des coûts économiques inacceptables. Le niveau de la taxe et sa structure affectent différemment les décisions et le comportement des agents économiques. Les taux élevés de la taxe, qui permettent d'augmenter les recettes de l'Etat, exercent d'autres effets sur l'économie en affectant les motivations des gens à travailler, à épargner et à investir.

L'élaboration des politiques fiscales devrait ainsi tenir compte, en plus des objectifs visés, des conséquences probables sur l'économie et la société. Le succès et l'efficacité de ces politiques peuvent être mesurés par le coût supporté par le budget de l'Etat et les retombées économiques et sociales. En outre, l'identification et la quantification de l'impact de ces politiques peuvent être dégagées par l'étude et l'analyse de l'ensemble du système économique et social avant et après la mise en œuvre des mesures fiscales relatives à ces politiques.

### Principales caractéristiques de l'évolution du système fiscal marocain

Le nouveau réaménagement du barème de l'impôt sur le revenu rentre dans le cadre de la poursuite des réformes fiscales entamées à partir des années 1980.

En effet, la période 1986–1995, considérée comme période de transition fiscale, a vu la mise en œuvre des mesures et réformes qui ont porté sur les principales catégories d'impôts et taxes, notamment la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) en 1986, l'Impôt sur les Sociétés (IS) en 1988, l'Impôt Général sur le Revenu (IGR) en 1990, la Taxe Intérieure sur la Consommation (TIC) en 1995, et les droits de douane depuis l'entrée en vigueur du démantèlement tarifaire (avec l'adhésion du Maroc au GATT et à l'OMC).

Après cette phase de transition fiscale, le processus de réformes fiscales a été poursuivi. La mise en œuvre de ces mesures et réformes a eu des conséquences positives sur les recettes fiscales qui ont connu une évolution importante, avec une augmentation du taux moyen de la pression fiscale de 3,1 points du PIB entre les deux périodes 1986–1995 et 1996–2005.

Suite à l'évolution des recettes fiscales, la structure de ces recettes a changé considérablement depuis 1986. Les recettes fiscales directes et indirectes, qui constituent les principales composantes des recettes fiscales, ont connu une augmentation continue de leur contribution à la fiscalité totale au détriment des autres prélèvements, notamment les droits de douane et les droits d'enregistrement.

En effet, après l'instauration de l'impôt général sur le revenu et l'impôt sur les sociétés, la part de la fiscalité directe dans la fiscalité totale s'est consolidée. La contribution des recettes fiscales directes aux recettes fiscales totales est passée de 25,2 % en moyenne pour la période 1980–1987 à 29,4 % au cours de la période de transition fiscale 1988–1995, pour s'établir à 33,8 % au cours de la période suivante 1996–2005.

Pour la fiscalité indirecte, ses impôts constitutifs sont la taxe sur la valeur ajoutée et la taxe intérieure sur la consommation. La contribution des recettes de cette taxe aux recettes fiscales totales a représenté en moyenne 41,9 % pour la période 1980–1986 avant de passer à 42,2 % pour la période 1987–1995, pour augmenter ensuite à 46,1 % au cours de la période 1996–2005.

Concernant les autres principales composantes de la fiscalité, qui sont les droits de douane et les droits d'enregistrement, leur contribution aux recettes fiscales

totales est en baisse continue. Le poids des droits d'enregistrement dans les recettes fiscales totales est passé de 9,7 % pour la période 1980–1986 à 5,9 % pour la période 1987–1995 pour s'établir à 5,4 % au cours de la période 1996–2005.

Quant aux droits de douanes, leur part dans les recettes fiscales totales a baissé fortement au cours de la dernière décennie en passant de 24,3 % en 1994 à 11,3 % en 2005. La moyenne de cette part des recettes dans les recettes fiscales totales, qui était de 23,3 % durant la période 1980–1994, est passée à 15,2 % au cours de la période 1995–2005.

L'impôt sur le revenu, qui représente l'une des composantes principales des impôts directs, a connu une évolution importante. Cet impôt, appelé auparavant impôt général sur le revenu, se trouve actuellement dans sa deuxième révision depuis son instauration en 1990. Son taux marginal a été réduit progressivement en passant de 54 % en 1990 à 44 % en 1996 pour atteindre 42 % en 2007, taux en vigueur depuis le mois de janvier 2007.

Toutefois, la structure de la base taxable de cet impôt reste dominée par les revenus salariaux. Ses recettes en pourcentage des recettes fiscales totales sont passées de 11,9 % pour la période 1990–1995 à 16,6 % au cours de la période 1996–2005. Le taux de croissance annuel moyen des prélèvements relatifs à cet impôt a été de 14 % entre 1991 et 2005.

## Elaboration de la mesure fiscale et présentation du modèle macro-économétrique de simulation

### La mesure fiscale de réduction du niveau de l'IR

La mesure fiscale considérée dans ce travail concerne la dernière révision du barème de l'impôt sur le revenu et vise la réduction de son niveau. Par impôt sur le revenu on entend l'impôt applicable aux catégories de revenus : les revenus professionnels, les revenus salariaux et assimilés, les revenus et profits fonciers, les revenus et profits de capitaux mobiliers et les revenus provenant des exploitations agricoles. Cet impôt sur le revenu est établi chaque année sur la base

du revenu global acquis par le contribuable l'année précédente à l'exclusion des revenus salariaux qui sont prélevés à la source au cours de l'année de leur acquisition.

Selon le projet de loi de finances de l'année budgétaire 2007, le coût pour le trésor de cette opération de réduction de l'IR, durant sa première année de mise en œuvre, est estimé à 2,5 milliards de dirhams et les recettes totales de l'IR prévues pour cette même année 2007 sont de l'ordre de 21,6 milliards de dirhams. Ainsi, cette mesure provoque la baisse des recettes de l'IR, en 2007, de 10,4 %. En considérant que l'estimation des recettes prévues pour 2007 ne tient pas compte des recettes supplémentaires de l'IR assurées par le surcroît d'activité générée par cette mesure fiscale, le taux apparent de l'impôt sur le revenu serait réduit du même pourcentage (10,4 %).

Le taux apparent est utilisé dans ce travail pour mesurer le niveau d'imposition sur le revenu des ménages. Ce taux apparent est calculé comme le ratio de la somme des recettes de l'impôt sur le revenu rapportée au revenu total des ménages. Le taux apparent, même s'il ne renseigne pas sur la structure de l'impôt qui joue également un rôle déterminant, reste le plus utilisé pour simuler cette mesure fiscale.

### **Le modèle macro-économétrique de simulation**

L'effet de la réduction du niveau de l'IR sur l'économie marocaine est illustré dans ce travail par la simulation à l'aide du modèle macro-économétrique à court et moyen terme, agrégé à un seul produit, élaboré par le HCP pour l'économie marocaine. Le modèle constitue, en plus de ses utilisations en matière de prévision économique, un instrument d'éclairage et d'aide à la prise de décision. A l'aide de ce modèle, l'impact à court et moyen termes (aussi bien des choix des politiques économiques que de certains changements de l'environnement international sur l'économie nationale) peut être évalué.

En effet, ce modèle macro-économétrique, qui est une représentation annuelle de l'économie marocaine, est défini comme un modèle macroéconomique, néo-keynésien, dynamique, économétrique et appliqué. Il distingue cinq agents économiques : les ménages, les

entreprises, l'Etat, le reste du monde et le secteur financier. Il distingue aussi le secteur marchand et le secteur non marchand (\*).

La simulation de la mesure fiscale de réduction du niveau de l'IR, à l'aide de ce modèle macro-économétrique, consiste à une réduction durable du taux apparent de l'impôt sur le revenu de 10,4 % à partir de l'année 2007. Pour l'analyse de l'impact économique de cette mesure fiscale, la simulation de la mesure est comparée avec les projections économiques de l'évolution tendancielle à un horizon de moyen terme (2007–2016).

### **Analyse de la simulation de la réduction du niveau d'imposition sur le revenu à l'aide d'un modèle macro-économétrique**

L'analyse macroéconomique relative aux modèles macro-économétriques, considère la politique fiscale de réduction du niveau de l'impôt sur le revenu comme étant une politique de demande du fait qu'elle agit plus ou moins directement sur l'une des principales composantes de la demande. En effet, la réduction de l'impôt sur le revenu agit directement sur le revenu disponible des ménages permettant, ainsi, son augmentation et par la suite l'augmentation de la consommation finale des ménages.

En outre, comme l'offre des entreprises répond à la demande, donc tout accroissement de la demande se traduit par une hausse de la production. Cette politique de soutien de la demande a, au moins à court terme, un effet positif sur l'activité économique. Cependant, les effets positifs d'une telle politique de relance par la demande s'estompent ou disparaissent à long terme dans le cas de tensions inflationnistes que la relance peut engendrer.

En dépit de l'effet de relance sur l'activité économique, cette politique fiscale de réduction de l'impôt sur le revenu se traduit, aussi, par une baisse des recettes fiscales. Ainsi, en dehors d'autres actions permettant

(\*) Pour plus de détail sur le modèle macro-économétrique agrégé élaboré sur l'économie marocaine, voir *Les Cahiers du Plan*, n° 12, mars-avril 2007.

de compenser le manque à gagner du budget de l'Etat, cette mesure, à elle seule, conduit à une aggravation du déficit budgétaire.

### Impact sur les principales variables macro-économiques

L'impact à court et moyen termes sur l'économie est évalué par les effets de cette mesure saisis sur les principales grandeurs macro-économiques, à partir de la première année de la mise en œuvre de cette politique et durant une période de 10 ans, correspondant à la période qui s'étale de l'année 2007 à l'année 2016. Ces effets sur les principales variables macroéconomiques sont illustrés dans les graphiques 1 à 4 en annexe, et les mécanismes à l'origine de ces effets macroéconomiques s'enchaînent selon la logique suivante :

A très court terme, correspondant à l'année où l'on commence à réduire l'impôt sur le revenu « année 2007 », le surplus de la croissance du PIB par rapport au niveau tendanciel est de 0,28 %. Ce surplus de croissance du PIB continue à augmenter pour atteindre son niveau le plus élevé en 2011, soit 0,35 %. Cette croissance s'explique par l'augmentation de la demande induite par un surcroît de la consommation finale des ménages qui passe de 0,86 % en 2007 à 0,92 % en 2010, ce qui stimule l'activité des entreprises, qui investissent et embauchent, causant un nouvel accroissement de la demande. Cet accroissement est non seulement le résultat de la demande de consommation des ménages, dont le revenu augmente encore du fait de l'embauche supplémentaire, mais aussi de la demande d'investissement des entreprises.

La forte croissance du PIB, suite à l'augmentation élevée de la demande de consommation, résulte d'une augmentation très importante à court terme de l'investissement et de l'emploi. Le surcroît de l'investissement passe de 0,47 % au cours de la première année (année 2007) à 0,88 % au cours de la cinquième année (année 2011), (Graphique 1 en annexe).

Les nouveaux emplois créés atteindront leur niveau le plus élevé au cours de la neuvième année (année 2015), soit 22 330 emplois supplémentaires. En outre, pour cette même année il n'y aura que 8 875 chômeurs de moins, nombre inférieur aux 22 330 emplois créés à

cause des effets de flexion d'activité, selon lesquels les individus se retirent du marché du travail à mesure que le chômage augmente et selon lesquels, aussi, la création d'un emploi qualifié n'augmente presque pas l'offre de travail alors que la création d'un emploi non qualifié encourage de nouvelles candidatures à la recherche d'emploi (Graphique 2 en annexe).

Les effets positifs de la mesure de réduction de l'IR sont très importants à court terme, mais à partir des quatrième et cinquième années (années 2010 et 2011), ils cessent d'augmenter pour commencer à baisser, et de plus en plus à mesure que le temps passe, le multiplicateur diminue. Cela vient du fait que l'effet de la mesure n'affecte pas seulement les volumes des grandeurs macroéconomiques (PIB, consommation, investissement...), mais agit aussi sur les prix qui augmentent progressivement en réduisant les bienfaits de l'augmentation du revenu disponible des ménages. En effet, la tension sur les capacités de production (hausse du taux d'utilisation) a pour effet d'accroître les prix, et la baisse du chômage peut se traduire aussi par une hausse des salaires.

Ainsi, les prix et les salaires augmentent et la hausse des uns nourrit celle des autres par les mécanismes de la boucle prix-salaires. Cependant, le surcroît des prix reste inférieur par rapport à celui des salaires. Au cours de la huitième année l'augmentation des prix et des salaires par rapport à leur niveau tendanciel serait respectivement de 0,50 %, et 0,57 %. Cela montre l'effet favorable de cette mesure dans l'amélioration des pouvoirs d'achat des salariés (Graphique 3 en annexe).

D'autre part, étant donné l'ouverture de l'économie marocaine, cet accroissement de la demande ne peut pas être satisfait uniquement par l'augmentation de la production intérieure des entreprises, mais aussi par une augmentation des importations. Ainsi, la baisse rapide des exportations et l'augmentation importante des importations conduisent à une dégradation de la balance commerciale.

En effet, la hausse des taux d'utilisation des capacités de production et celle des prix nuisent à la compétitivité des entreprises. De ce fait, la baisse de la compétitivité/prix limite les exportations et encourage les importations, ce qui aggrave le déficit de la balance



commerciale. Ainsi, pour la deuxième année de la mesure (année 2008) les exportations diminuent de 0,04 % et les importations augmentent de 1,1 % par rapport aux niveaux tendanciels.

Concernant les effets négatifs de cette mesure, ils touchent le solde budgétaire et la balance commerciale qui vont être fortement dégradés. En effet, la perte de la compétitivité suite à la hausse des prix conduit à très court terme à un surcroît du déficit commercial qui atteindrait 0,35 % du PIB. Pour le solde budgétaire, la réduction des recettes de l'impôt sur le revenu réduit considérablement les recettes publiques (budget général), et le surcroît du déficit budgétaire atteindra 0,44 % du PIB au cours de la neuvième année de la mesure (graphique 4 en annexe).

### **Effets à court terme versus effets à moyen terme**

On constate que les effets de la mesure sur la demande et l'offre sont très importants à court terme : la consommation, l'investissement, le PIB et l'importation atteindraient leur surcroît le plus élevé entre la première et la cinquième année de la mesure, alors que les effets les plus importants sur le chômage et l'emploi ne seront atteints qu'au cours de la sixième et la neuvième année de la mesure.

Toutefois, les effets sur les prix et les salaires n'auront atteint leurs niveaux élevés qu'à moyen ou à long terme, après la huitième année de la mesure. Concernant les effets négatifs de la mesure, le niveau le plus élevé du surcroît du déficit commercial par rapport au PIB est atteint à très court terme, et ce, dès la deuxième année (année 2008), alors que les niveaux les plus élevés du surcroît du déficit budgétaire par rapport au PIB ne seront atteints qu'à moyen ou à long terme (à partir de la neuvième année).

### **Mesures d'accompagnement**

La faiblesse de cette mesure de réduction de l'impôt sur le revenu vient du fait qu'elle ne s'autofinance pas. Le surcroît d'activité généré par cette mesure assure quelques recettes fiscales supplémentaires au budget de l'Etat qui ne permettent pas suffisamment de compenser la part réduite des recettes de l'impôt sur le revenu des ménages.

Ainsi, au vu du tassement des recettes exceptionnelles et la pression des charges publiques, et pour limiter le creusement du déficit budgétaire à moyen et long termes qui peut conduire à un accroissement de la dette de l'Etat, le manque à gagner causé par cette mesure en terme de recette fiscale, devrait être compensé soit par l'amélioration des recettes, soit par la baisse des dépenses publiques.

En effet, l'objectif de l'amélioration des recettes de l'Etat pourrait être atteint par l'amélioration de l'efficacité de l'administration dans le recouvrement de l'impôt. Il peut aussi être atteint par la généralisation de la TVA à toutes les activités économiques productives qui échappent encore à cet impôt. De ce fait, les dérogations fiscales, qui servent à soutenir certains secteurs d'activité économiques et particulièrement le secteur agricole, doivent être limitées et le secteur informel doit être fiscalisé.

En outre, pour réduire l'effet de la réduction de l'IR sur le budget de l'Etat, d'autres mesures d'accompagnement, visant la réduction des dépenses publiques à travers la rationalisation de ces dépenses, peuvent être prises soit par la révision du régime des subventions en ciblant la population nécessiteuse, soit en réduisant la masse salariale en maîtrisant son évolution de façon durable.

### **Autres effets de la mesure non appréhendés par le modèle macro-économétrique**

Outre l'impact de cette mesure sur la croissance économique, généré par l'augmentation de la demande, et sur le budget de l'Etat, suite à la baisse des recettes fiscales, d'autres effets de cette mesure ne devraient pas être ignorés à savoir l'effet sur le développement social par l'allègement du fardeau fiscal des petits salariés, l'effet à long terme sur la croissance économique, suite au changement de comportement d'autres agents, notamment les investisseurs étrangers et l'effet sur l'assiette fiscale par son élargissement.

### **Effet sur le développement social**

Cette mesure, qui réduit le fardeau fiscal pour certaines couches de la population, permet de revaloriser les

petits salaires. De ce fait, elle contribue au développement social et à la réduction de la pauvreté en donnant un surcroît de pouvoir d'achat plus important aux ménages modestes. Ces ménages, qui ont une forte propension marginale à consommer, contribuent fortement à la dynamisation de l'activité économique.

### **Effet sur les investissements directs étrangers**

La baisse de l'IR peut aussi être considérée comme une incitation fiscale permettant d'encourager ou d'attirer les investissements directs étrangers. En effet, elle permet de rendre le système fiscal du pays plus compétitif et plus attractif par rapport aux autres systèmes des pays concurrents. Par ailleurs, cette baisse peut aussi compenser les investisseurs pour les désavantages qui peuvent être causés, soit par un certain manque au niveau de l'infrastructure économique, soit par certaines défaillances de l'environnement des affaires de façon générale.

Toutefois, les incitations fiscales, qui peuvent donner aux investisseurs étrangers un bon signal très utile dans un contexte de mobilité croissante de capital, ne sont pas suffisantes pour améliorer les performances en terme d'attractivité des investissements étrangers. Parallèlement à ces incitations, il faut remédier aussi aux insuffisances qui résident dans d'autres facteurs auxquels les investisseurs accordent de l'importance au cours de leur processus de choix de l'investissement et de sa localisation.

### **Effet sur l'assiette fiscale**

Enfin, cette réduction du niveau de l'IR qui constitue, du moins en partie, une réponse au besoin d'amélioration des performances de l'économie, peut aussi être interprétée comme une réaction devant l'érosion des bases d'imposition due au niveau élevé des taux d'imposition, comme le suggère la fameuse courbe de Laffer qui montre que plus la pression fiscale augmente, plus les recettes fiscales de l'Etat augmentent mais seulement jusqu'à un certain niveau au delà duquel elles commencent à diminuer.

Ainsi, cette baisse de l'IR pourra bien élargir la base d'imposition par sa contribution à limiter l'évasion fiscale et à encourager les gens à s'engager dans plus d'activités productives en réduisant le champ de l'économie souterraine ainsi que les multiples détours empruntés pour éviter de payer l'impôt. De même, elle renforce l'attraction du pays pour les capitaux nationaux en réduisant leur fuite vers les paradis fiscaux, et en limitant l'émigration des citoyens les plus riches et les plus talentueux.

De manière générale, la baisse de l'IR serait bénéfique aux ménages du fait qu'il améliore leur revenu et leur pouvoir d'achat. Ceci engendre une relance de l'économie et un dynamisme de l'activité des entreprises.

Toutefois, au niveau des équilibres financiers, il est noté que le déficit budgétaire s'accroîtrait. Les recettes générées par le dynamisme économique ne permettraient pas de compenser le manque à gagner du budget de l'Etat. De même, le solde commercial serait dégradé, sous l'effet de la perte de compétitivité engendrée par la légère hausse des prix à moyen terme. ■

## Références bibliographiques

- Artus P., Deleau M. et Malgrange P. (1994), *Modélisation macro-économique*, Edition Economica.
- Bakhti J., Brillet J.L et Sadiki M.A. (2007), « Modèle macro-économétrique à court et moyen termes de l'économie marocaine », in *Les Cahiers du Plan*, n° 12. mars-avril, p. 30-37.
- Bank Al Maghreb : *Rapports annuels*, plusieurs numéros.
- Bank Al Maghreb : *Bulletins trimestriels*, plusieurs numéros.
- Brillet J.L. (1994), *Modélisation économétrique : principes et techniques*, Edition Economica.
- Daniel J.M. (2006), « Dette publique : un débat politique », *Collection Les Carnets de l'Info*, Edition Les Carnets de l'Info, Paris.
- Epaulard, A. (1997), « Les modèles appliqués de la macro-économie », *Collection Les Topos*, Editeur Dunod, Paris.
- Ministère des finances et de la privatisation , Direction de la politique économique générale (2004) : Tableau de bord des finances publiques.
- Ministère des finances et de la privatisation, Direction générale des impôts (2007), *Code général des impôts*.
- Mrani, A.A. (2003), « Guide Pratique de la fiscalité marocaine », Editions les Guides de l'entreprise, Casablanca.
- Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 63 (juin 1998), « Déterminants de la politique fiscale », Chapitres spéciaux.
- Projet de loi de finances de l'année budgétaire 2007, (novembre 2006), « Rapport Economique et Financier », Ministère des finances et de la privatisation.
- Taamouti M. (2007), « Incitations fiscales, fondements et problèmes méthodologiques d'évaluation », in *Les Cahiers du Plan*, n° 12, mars-avril, p. 21-29.



**Des exemplaires des numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 en phase d'épuisement peuvent être procurés auprès du :**

**CND (Centre National de Documentation)**

**M. Adnane BENCHAKROUN**

**Tél. : 037 77 10 32 / 037 77 09 84 / 037 77 30 08**

**Fax : 037 77 31 34**

**Haut Agdal – Rabat**

## Evolution de l'emploi en milieu urbain : Desaisonnalisation et fluctuations conjoncturelles



*Les variations infra-annuelles de l'activité économique sont fortement influencées par des événements périodiques tels que le climat, les périodes scolaires, les vacances, les fêtes nationales ou religieuses, les cycles de récolte, les saisons touristiques, etc. Ainsi, l'agriculture, la pêche et la construction, qui sont des travaux en plein air, ou le commerce, le transport, le tourisme et les services qui leur sont liés, sont les secteurs les plus affectés par la saisonnalité.*

*En analyse conjoncturelle, la correction des séries de données des variations saisonnières permet d'éliminer les effets de ces changements réguliers, de manière à ne tenir compte que des phénomènes extra-saisonniers. Cette procédure permet de mieux saisir les mouvements cycliques et les évolutions de long terme, et facilite les comparaisons entre périodes infra-annuelles.*

Par M. Ali EL AKKAOUI, HCP

Sur le marché du travail, l'activité, le chômage et l'emploi sont sujets à des variations saisonnières qui se répètent d'une année à l'autre. Ainsi, les fluctuations trimestrielles de l'emploi, attribuables à la saisonnalité, peuvent fausser la perception de l'analyse et masquer les tendances réelles ou les changements de sens des indicateurs du marché du travail. Pour cerner ces tendances et ces changements, il y a lieu de désaisonnaliser les observations, en éliminant les composantes saisonnières des séries de données.

La désaisonnalisation portera, dans le cas qui nous intéresse ici, sur les séries trimestrielles de la population active, du chômage et de l'emploi, couvrant la période 1996–2006, en milieu urbain. Les fluctuations des variables du marché du travail seront, ainsi, éclatées en quatre composantes :

- les fluctuations saisonnières ;
- la composante cyclique ;
- la tendance de long terme et
- la composante résiduelle.

La composante saisonnière dans ce cas, est un indicateur des pics et des creux que connaissent, plus ou moins, systématiquement, les niveaux d'activité, de chômage et d'emploi au cours d'une année. La composante cyclique représente les effets du cycle économique sur les niveaux d'emploi. La tendance de long terme, quant-à-elle, est une évolution nette des fluctuations saisonnières.

### Population active

L'évolution de la population active urbaine marocaine présente un profil fluctuant. Le passage régulier d'une frange de la population active, occupée ou cherchant un emploi, de la situation d'activité à celle d'inactivité (ou inversement), en fonction de la saison et du climat économique, serait à l'origine des fluctuations de la population active d'un trimestre à l'autre. Ce mouvement, assez marqué au début de l'année, cache, en fait, une saisonnalité apparente. Au premier trimestre de chaque année, les opportunités d'emplois plus favorables, conjuguées à l'arrivée sur le marché de

travail des nouveaux diplômés, gonflent la population active, alors que la faiblesse des créations d'emplois au quatrième trimestre ainsi que le retour de certains

actifs vers la situation d'inactivité, pendant cette même période, engendrent une baisse illusoire du nombre total des actifs (cf. graphique 1).

Graphique 1 : Population active urbaine, glissements trimestriels en %

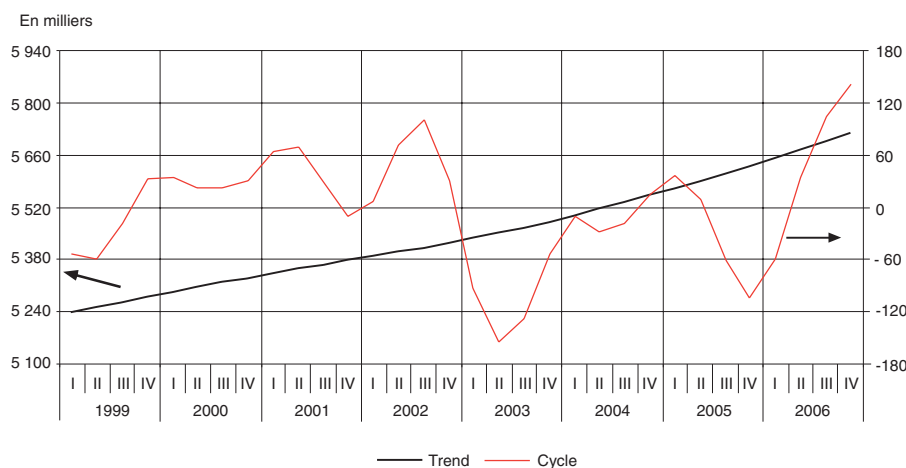


Hors mouvements saisonniers, la population active a connu une évolution tendancielle à la hausse, dont le rythme de progression s'est accéléré à partir de 2004 (cf. graphique 2). Le taux de croissance annuel moyen de cette catégorie de la population est passé de 2 % durant la période 1999–2001, pour atteindre 2,4 % au cours de la période 2004–2006. Cette hausse structurelle repose sur des facteurs à la fois économiques et démographiques.

Afin de qualifier la dynamique qui caractérise cette catégorie de population, une analyse cyclique a été effectuée. Les résultats de cet exercice ont révélé que

la population active, au cours des sept dernières années, a évolué selon deux cycles de croissance. La phase d'expansion du premier cycle a débuté juste avant 1999 et s'est achevée au premier trimestre 2003, et a été favorisée, essentiellement, par la progression de la population à la recherche d'un emploi. Le second cycle, dont la durée a été plus courte, a amorcé sa croissance en 2004, grâce à l'amélioration du nombre des actifs occupés, avant de se replier progressivement à fin 2005. Un troisième cycle de croissance semble être entamé à partir du début de 2006 et qui a perduré au cours de toute l'année.

Graphique 2 : Population active urbaine



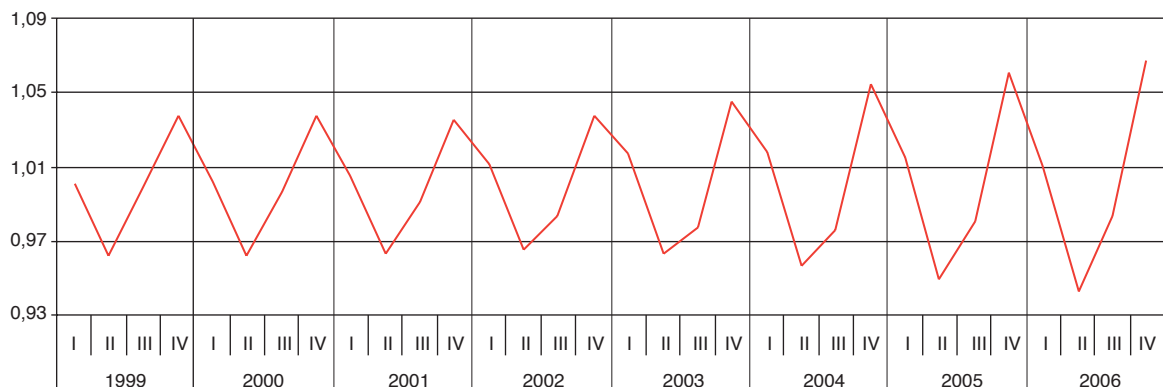
## Chômage

Le chômage au Maroc est essentiellement un phénomène urbain. L'évolution de la population active en chômage, au cours d'une année, est étroitement liée aux fluctuations de la conjoncture économique. Elle dépend de l'écart entre l'offre et la demande d'emploi. En ville, le chômage connaît son pic annuel pendant le 4<sup>e</sup> trimestre de chaque année. L'arrivée de nouveaux jeunes lauréats sur le marché du travail, au cours de cette période, n'est pas suffisamment compensée par l'augmentation de l'offre d'emploi, qui coïncide avec la saison de l'année la moins favorable à l'embauche. En revanche, le chômage est relativement au plus bas au printemps et en été, au cours desquels, l'emploi se

situe à un niveau plus favorable. Ainsi, la population en chômage a augmenté, en moyenne, sur la période 1999–2006, de 10 mille et 47 mille chômeurs, respectivement au 1<sup>er</sup> et au 4<sup>e</sup> trimestres. En revanche, elle a baissé, en moyenne, de 43 mille et 14 mille chômeurs aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres.

Par ailleurs, il convient de noter que l'amplitude saisonnière de la population en chômage a connu une évolution à l'élargissement depuis 2003, ce qui explique que le marché du travail urbain devient, de plus en plus, fluctuant avec le développement des activités entachées de saisonnalité telles que la construction, le commerce et les services liés au tourisme.

Graphique 3 : Facteurs saisonniers du chômage urbain



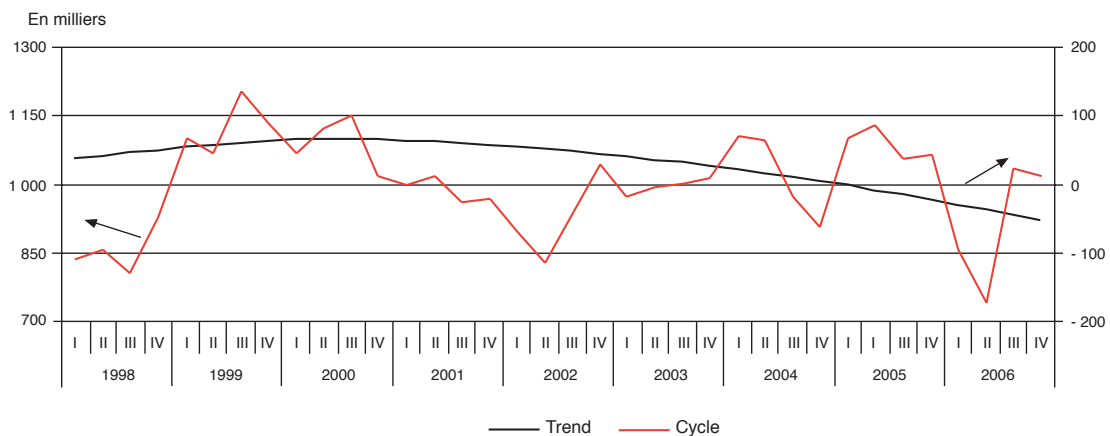
Sur la période s'étalant de 1996 à 2006, le nombre de chômeurs, en milieu urbain, a enregistré des évolutions contrastées. Après avoir marqué une baisse en 1996 et 1997, les déclarations de chômage ont nettement progressé à partir du premier trimestre 1998. Le nombre de personnes âgées de 15 ans et plus, cherchant un emploi est passé de 850 500 personnes au début de 1998 à plus d'un million et deux mille personnes à la mi 99. Depuis, il a entamé une baisse progressive dont le rythme d'évolution s'est renforcé au cours de l'année 2002. Ce constat nécessite un approfondissement de l'analyse en s'intéressant à la composante cyclique de cette grandeur de la population en chômage. Cet exercice, effectué après élimination des fluctuations

saisonniers et tendanciels, a fait ressortir deux cycles majeurs. Une forte expansion du nombre de chômeurs fut enregistré au début du premier cycle, qui coïncide avec la période allant du quatrième trimestre 1997 jusqu'au troisième trimestre 1999. Il semblerait que l'arrivée au pouvoir du gouvernement d'alternance aurait incité une partie de la population inactive, en âge de travailler, à se déclarer à la recherche d'un emploi. A partir de 1999, un fort ajustement du nombre de chômeurs s'est enclenché. A cette époque, bien que la conjoncture économique se soit révélée peu favorable, sous l'effet des sécheresses successives qu'a connues le pays pendant les années 1999, 2000 et 2001 et l'augmentation de la durée moyenne de chômage

(41 mois en 2000), le nombre de chômeurs s'est contracté rapidement, traduisant, ainsi, un retour d'une catégorie de chercheurs d'emploi vers la situation d'inactivité. Le second cycle, commencé à la mi-2002, est caractérisé par une phase d'expansion du chômage.

Au cours de la seconde phase du cycle déclenché à la mi-2005, l'amélioration du climat économique, favorisée par le dynamisme des activités non agricoles, notamment le BTP et les services, a permis d'atténuer l'accroissement du nombre de chômeurs.

Graphique 4 : Chômeurs urbains

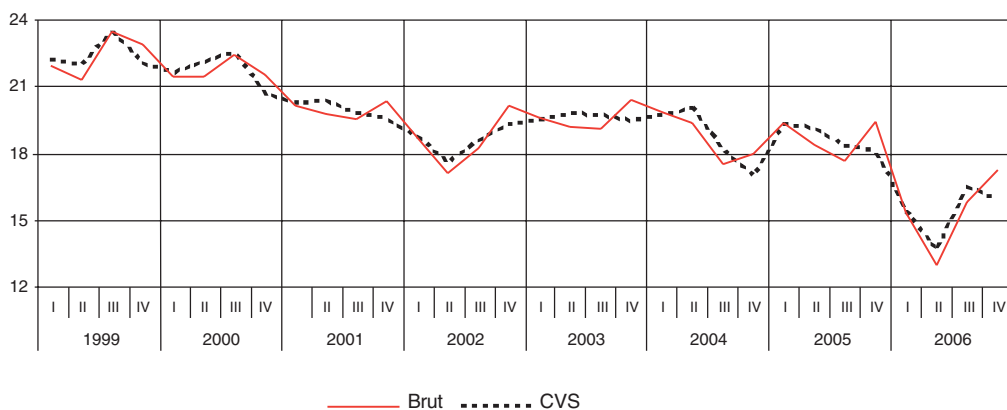


## Taux de chômage

La population active et l'emploi affichent des profils saisonniers relativement semblables. Le chômage dépend de la différence entre ces deux composantes. Il est, par conséquent, de nature saisonnière. Le taux de chômage, quant-à-lui, est défini comme étant le rapport entre la population en chômage et la population active. La saisonnalité du taux de chômage découle, ainsi, des profils saisonniers de l'emploi et de la population active.

L'évolution des amplitudes saisonnières du taux de chômage a tendance à augmenter d'une année à une autre, ce qui explique l'importance des activités saisonnières dans l'emploi urbain. De là, il peut sembler utile d'accompagner le taux de chômage brut de son niveau désaisonnalisé (cf. graphique 5). A titre d'illustration, le taux de chômage observé au cours des 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> trimestres 2006 sont de 13 % et de 17,2 % respectivement ; en éliminant les saisonnalités, ces taux seraient de 13,6 % et de 15,9 % respectivement.

Graphique 5 : Taux de chômage urbain, en %

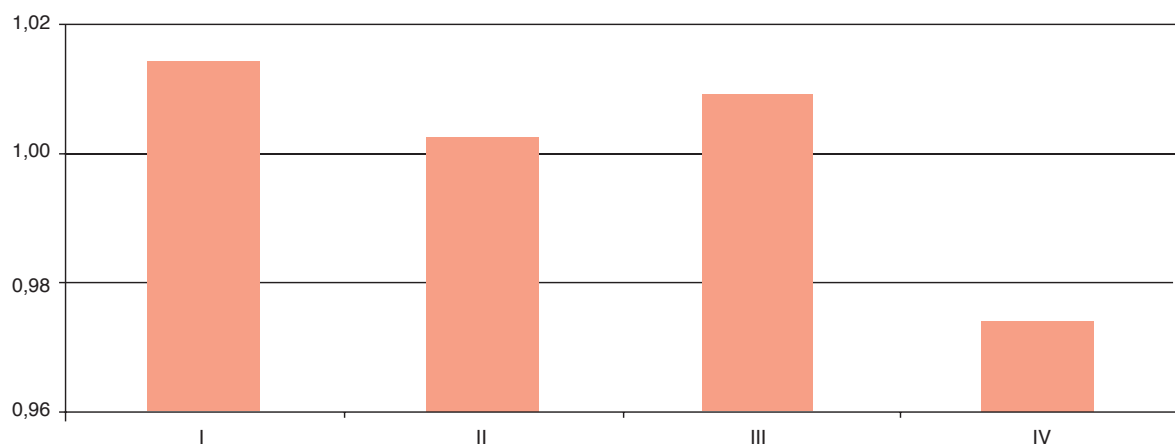


## Emploi

L'emploi au Maroc reste encore tributaire des fluctuations agricoles. Près de 52,4% de la force de travail nationale est employée dans le milieu rural. Les données sur la distribution par type d'activité montre la prédominance de l'emploi salarié, qui représente 40% de l'emploi total. L'examen du graphique 6 fait état de l'importance des phénomènes saisonniers qui caractérisent cet agrégat. En effet, les opportunités d'emploi semblent plus abondantes au

cours des trois premiers trimestres de chaque année, avec toutefois un léger mouvement de décélération au deuxième trimestre. Par contre, les créations d'emplois atteignent leur minimum au dernier trimestre, du fait de l'abstention des entreprises d'embaucher de nouveaux travailleurs, au cours de cette période de l'année, notamment au niveau des activités de la construction et des services liés au tourisme, sous l'effet des perturbations climatiques que connaît ce trimestre.

Graphique 6 : Médianes des facteurs saisonniers de l'emploi urbain



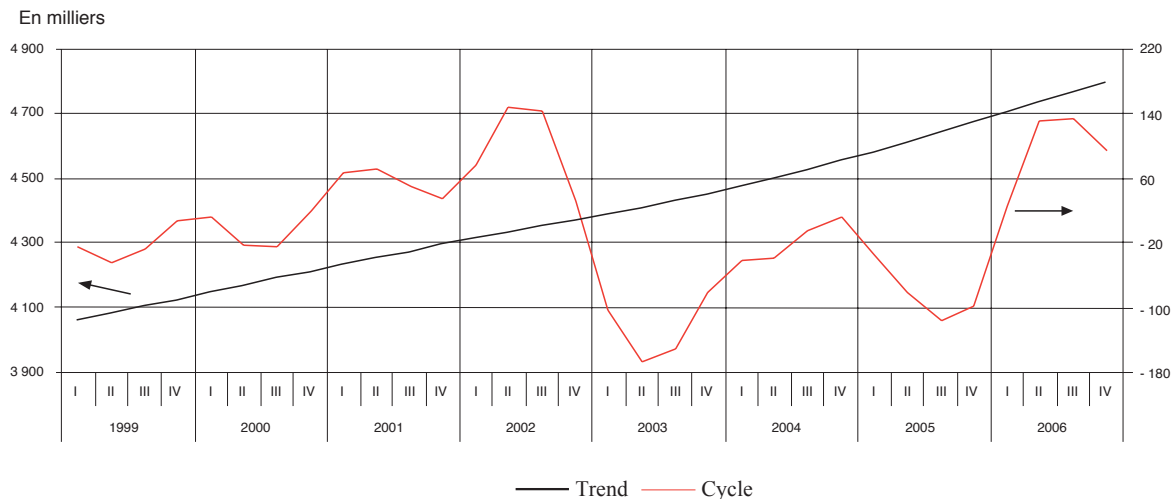
La population active occupée a augmenté, respectivement et en moyenne, au premier, deuxième et troisième trimestres, durant les années 1999 à 2006, de 64 mille, 15 mille et 35 mille personnes, au moment où elle a baissé de 118 mille personnes au 4<sup>e</sup> trimestre. Les chômeurs trouvent, ainsi, plus fréquemment un emploi au début de chaque année.

Par ailleurs, en examinant le cycle de l'emploi, il ressort qu'un léger excès d'opportunités d'embauche a été constaté au début du cycle qui coïncide avec le premier trimestre de 1999, avant de se replier rapidement trois années plus tard. L'expansion de

l'emploi pourrait être imputable à l'amélioration des recrutements des administrations publiques, dans une conjoncture qui était marquée par une croissance économique assez faible et des capacités de production insuffisamment utilisées. A l'inverse, l'emploi a été moins dynamique durant la période allant du quatrième trimestre 2002 au troisième trimestre 2005. Il semblerait que l'économie marocaine avait généré des opportunités d'emploi en dessous de ses capacités potentielles. La croissance de l'emploi est répartie, ensuite, au premier trimestre 2006 sur une dynamique assez soutenue et qui a perduré toute l'année (cf. graphique 7).



Graphique 7 : Population active occupée urbaine



Dans cet article, il a été question de présenter l'évolution des différents traits marquant le marché du travail en milieu urbain marocain. Le premier constat qui ressort de cette analyse est que la population active, le chômage et l'emploi affichent des profils saisonniers très marqués et réguliers dans le temps. L'élimination des effets de saisonnalité devient alors un impératif pour faciliter l'analyse des fluctuations conjoncturelles et des mouvements de long terme.

L'analyse des variations saisonnières de ces séries montre que les fluctuations de la population active et de l'emploi présentent des profils relativement semblables et moins amples que celles du chômage. Cette corrélation indique que certains actifs découragés, tels que les jeunes, les femmes au foyer, les apprentis et les aides familiales ont tendance à se retirer du marché du travail pendant les saisons où l'activité est plus faible. Ils constituent, de ce fait, une manne de travail qui vient renforcer l'offre en main d'œuvre pendant les périodes d'intenses activités.

La saisonnalité du chômage conjoncturel, quant-à-elle, se comporte quelque peu différemment : elle dépend à la fois de la saisonnalité de la population active et de celle de la population active occupée. Ainsi, à partir

de la comparaison des coefficients saisonniers de chaque type d'activité, l'on constate que le chômage conjoncturel connaît son pic annuel pendant le 4<sup>e</sup> trimestre de chaque année où l'emploi est à son creux saisonnier. L'arrivée de nouveaux jeunes lauréats sur le marché du travail au cours de cette période n'est pas compensée par une augmentation équivalente de l'emploi, qui coïncide avec la faible saison.

Aussi, l'examen graphique montre que si les degrés de saisonnalité de l'activité et de l'emploi sont restés pratiquement stables au cours des trois dernières années, l'amplitude des coefficients saisonniers du chômage a légèrement augmenté au cours de cette période.

Le deuxième fait marquant qui ressort de cette étude est, qu'à partir de l'analyse des mouvements de cycles conjoncturels et de la tendance de long terme, il ressort que le rythme d'accroissement de l'offre d'emploi et celui du travail connaissent des évolutions à la hausse qui se sont légèrement accélérés à partir de 2004. Le marché du travail est entré, depuis cette date, dans un cycle de croissance ascendant qui s'est accéléré au cours de l'année 2006. ■

# L'indice des prix à la consommation

## Instrument opérationnel de la politique de ciblage de l'inflation au Maroc



*L'inflation est une hausse générale et durable du niveau général des prix qui se traduit par la perte du pouvoir d'achat de la monnaie. L'inflation n'est pas donc la hausse des prix de quelques produits ou la hausse accidentelle ou saisonnière des prix mais plutôt un mouvement persistant à la hausse du prix moyen des biens et services.*

*L'étude du phénomène de l'inflation a préoccupé plusieurs chercheurs. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, Irving Fisher a montré qu'il existe une relation de causalité entre la quantité de la monnaie et le niveau général des prix. Selon Irving Fisher les causes de l'inflation sont toujours monétaires. Après la crise de 1929, John Maynard Keynes réfute cette thèse. Pour lui, l'inflation n'est pas un phénomène purement monétaire. La monnaie influe sur des variables non-monétaires comme la production ou l'emploi. Par la suite, Friedman a*

*démonstré la pertinence de la théorie quantitative de la monnaie d'Irving Fisher sur la base d'une étude empirique de l'évolution de la masse monétaire et des prix. La relance de la croissance économique par la création de la monnaie pour atteindre le plein emploi est jugée dangereuse d'où la nécessité d'appliquer un contrôle strict de la politique monétaire.*

Par Mohammed El MALIKI, HCP

**D**e nos jours, l'instabilité des prix est un phénomène économique qui peut engendrer des effets coûteux qui peuvent endommager la croissance économique. Ainsi, le suivi et l'évaluation des tensions inflationnistes sont au cœur des préoccupations des décideurs aussi bien politiques qu'économiques. La politique de ciblage des agrégats économiques monétaires a permis de réduire les tensions inflationnistes mais pas au niveau des attentes. A partir des années 1980, cette stratégie a été remise en cause. Une nouvelle approche apparaît qui consiste à considérer une cible unique et directe qui est l'inflation. D'où l'émergence de la nouvelle politique nommée « Politique de ciblage d'inflation »

Dans ce qui suit, l'intérêt sera consacré à présenter l'importance de la politique de ciblage de l'inflation et de mettre en évidence l'importance des indicateurs publiés par le Haut Commissariat au Plan, plus particulièrement l'indice du coût de la vie.

### Le ciblage de l'inflation : un cadre opérationnel de la politique monétaire

Au début des années 90, de nombreux pays industrialisés et émergents, ont commencé à pratiquer la politique de ciblage de l'inflation pour parvenir à la stabilité des prix. Cette politique a été proposée pour surmonter les difficultés de la mise en place des

politiques de ciblage monétaire à travers le taux de change et les agrégats monétaires. En effet, le régime de change fixe est devenu de moins en moins approprié dans un contexte de flux accru des capitaux et le ciblage monétaire est devenu moins efficace.

La politique de ciblage de l'inflation a été instaurée comme une solution alternative pour maintenir la stabilité des prix à long terme. Elle assure un faible niveau d'inflation pour optimiser les décisions des différents agents privés en matière d'investissements, d'épargne et de production.

### Principe et conditions

Le ciblage de l'inflation a été instauré pour surmonter les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre d'autres méthodes de conduite de la politique monétaire. Le ciblage de l'inflation permet de définir un cadre simple qui permet de considérer l'inflation comme objectif direct de la banque centrale, par opposition aux mécanismes reposant sur un objectif intermédiaire (taux de change ou agrégat monétaire). A ce niveau, la banque centrale est appelée à choisir un indice qui sera la mesure officielle de l'inflation et de définir une cible associée à cet indice ou la définition d'une marge de fluctuation autour de cette cible. A titre d'indication, la plupart des pays industrialisés à faible inflation ont choisi des taux cibles allant de 1 à 3 %. Dans le premier cas on parle d'un taux de ciblage ponctuel et dans le deuxième cas d'une zone cible, c'est-à-dire une zone de tolérance prédéterminée. Dans ce cas, la banque centrale doit décider de la largeur de la zone cible. Le régime de ciblage de l'inflation exige de définir un horizon temporel nécessaire pour atteindre cette cible.

Il est à signaler qu'une bonne connaissance de la politique de transmission monétaire au niveau du pays rend la réalisation de la politique de ciblage de l'inflation plus efficace. Le principe consiste à ramener l'inflation prévisionnelle plus proche de la cible fixée.

La politique de ciblage de l'inflation exige, en plus de ces aspects purement techniques, une volonté politique et d'autres conditions dont les principales sont :

#### *L'indépendance opérationnelle de la Banque centrale*

L'indépendance de la banque centrale permet d'atteindre les objectifs de la politique de ciblage de

l'inflation et de garantir la crédibilité des politiques mises en œuvre par l'institut d'émission. L'indépendance est un facteur important dans la conduite de la politique de ciblage de l'inflation du fait que la banque centrale n'est pas contrainte, par les autorités, de financer les déficits budgétaires excessifs par une expansion monétaire.

#### *La transparence de la politique de la banque centrale*

La banque centrale est appelée à mettre en place une stratégie de communication cohérente et transparente vis-à-vis du public à travers plusieurs outils dont particulièrement :

- la publication fréquente des communiqués de presse sur toute décision ou délibération de l'organe de décision quelle que soit la nature et l'importance de la décision ;
- l'établissement des rapports périodiques sur la politique monétaire et plus particulièrement sur l'inflation ;
- la mise à la disposition du grand public de toute information sur le cadre de référence de la politique de ciblage de l'inflation et les instruments de la politique monétaire utilisés ;
- la banque centrale doit être en mesure de présenter des explications pertinentes au public de toute déviation de l'inflation observée de la cible.

#### *La stabilité du cadre macro-économique et la performance du système financier*

La stabilité du cadre macro-économique permet une bonne conduite de la politique de ciblage de l'inflation notamment un déficit budgétaire maîtrisé et une politique extérieure robuste aux chocs exogènes.

En plus de ces conditions, le succès de toute politique de ciblage de l'inflation exige la connaissance et la maîtrise des canaux de transmission de la politique monétaire et l'impact de tout instrument de la politique monétaire sur l'évolution du niveau général des prix.

Pour atteindre les objectifs de la politique de ciblage de l'inflation, la banque centrale recourt dans la plupart des cas au taux d'intérêt. L'utilisation optimale de cet instrument ne sera efficace et crédible que s'il y a un système financier sain et assez développé. Aussi, la

crédibilité et la transparence de la banque centrale nécessite-t-elle un marché financier permettant l'accès aux diverses sources de financement évitant le recours à l'instrument classique de financement du déficit budgétaire.

### L'expérience du ciblage de l'inflation dans le monde

Les échecs répétés des différents types de politique monétaire (1) (fixité des taux de change et ciblage de la croissance des agrégats monétaires) et l'instabilité persistante de la relation entre la croissance monétaire

et l'inflation ont poussé la plupart des pays industrialisés, suivis par les pays émergents, à cesser de cibler les agrégats monétaires à partir de la fin des années quatre-vingt.

#### le ciblage de l'inflation dans les pays développés

La Nouvelle Zélande fut le premier pays dans le monde à adopter la politique de ciblage d'inflation (février 1989). Aujourd'hui, dix huit pays se sont engagés de manière directe dans la politique du ciblage d'inflation. Le tableau suivant met en relief la demande croissante de l'adoption de cette nouvelle approche à la fois dans les pays industrialisés et les pays émergents.

Pays	Année d'adoption	Taux ciblé	Taux d'inflation (L'année de l'adoption)
Nouvelle Zélande	1989	0-3 %	7,5
Canada	1991	1-3 %	7,5
Royaume Uni	1992	2,5 % ± 1 %	3,7
Suède	1993	2 % ± 1 %	4,6
L'Australie	1993	2-3 %	1,8
Finlande (2)	1993		
L'Espagne (2)	1994		
Norvège	2001	2,5 %	3,0
Islande	2001	2,5% ± 1.5 %	6,4

Source : Roger and Stone (2004), IMF Working Paper, WP/05/163 le site web du FMI.

Il ressort que la plupart des pays développés ont mis en place un cadre de référence pour stabiliser les prix à long terme dans une fourchette allant de zéro à 3 %. Les pays développés mentionnés dans le tableau sont ceux qui sont engagés de manière claire et crédible dans le processus de ciblage d'inflation. Ces pays s'engagent, d'une manière explicite, à atteindre un objectif ou une zone-objectif dans un délai précis. Cependant, la banque centrale américaine est considérée comme l'une des rares institutions qui n'annonce pas un ciblage chiffré de l'inflation même si elle s'engage implicitement dans la politique de

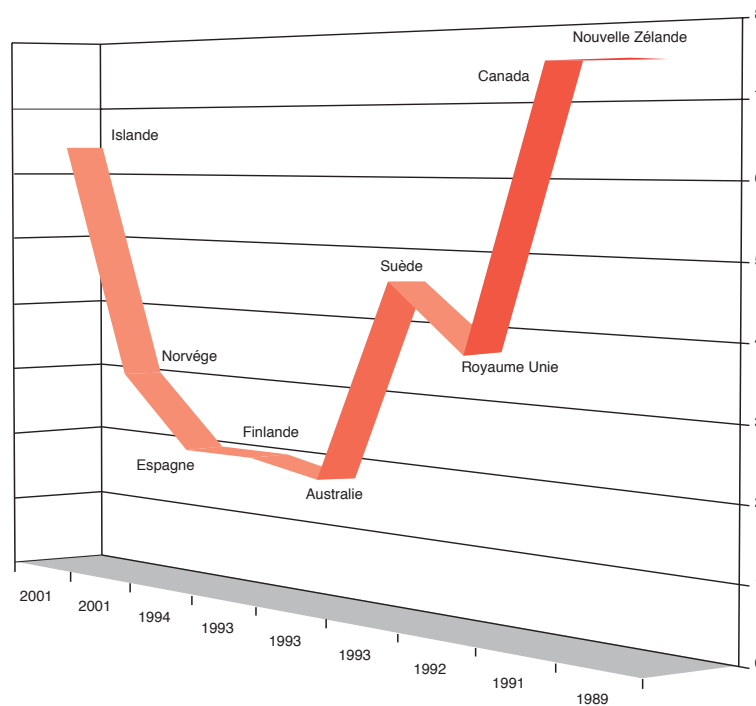
maîtrise de l'inflation. Le bilan de la politique de ciblage dans les pays industrialisés est jugé bon selon les experts du FMI (3).

(1) fixité des taux de change et ciblage de la croissance des agrégats monétaires.

(2) Politique de ciblage suivie jusqu'à 1998.

(3) Selon l'évaluation effectuée par Enzo Croce chef de Division hémisphère occidental de l'Institut du FMI et Mohsin Khan Directeur de l'Institut du FMI en 2000 dans l'article intitulé « Régimes monétaires et ciblage d'inflation », *Finances et développements*, septembre 2000.

Le Taux de l'inflation par pays développés au cours de l'année d'adoption de ciblage



Le ciblage de l'inflation dans les pays émergents

Les nombreux échecs des politiques d'ancrage du taux de change dans les pays en voie de développement, suite particulièrement aux crises de certains pays d'Asie et d'Amérique Latine : Le Brésil, le Chili, la Colombie et le Mexique ainsi que la Pologne et, plus récemment la Roumanie et autres mentionnés dans le tableau ci-

dessous, ont adopté une politique de ciblage de l'inflation à partir de la fin des années quatre-vingt-dix. A l'inverse du cas des pays industrialisés, les fourchettes de cible sont extrêmement variables selon la situation de chaque pays. Elle varie de -1 % à +8 %. la plupart des pays en voie de développement ont obtenu des résultats encourageants suite à la mise en place de la politique de ciblage de l'inflation (4).

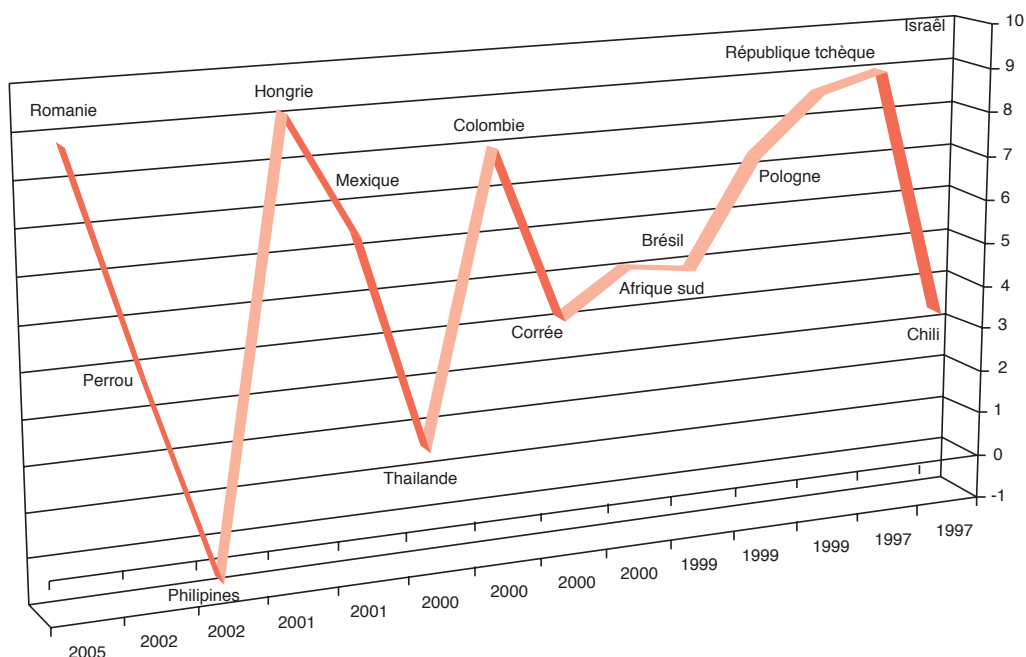
Pays	Année d'adoption	Taux ciblé	Taux d'inflation (L'année de l'adoption)
République tchèque	1999	2 à 4	8,6
Israël	1997	1 à 3	9
Chili	1997	2 à 4	3,3
Pologne	1999	5,4 à 6,8	7,3
Brésil	1999	2 à 6	4,9
Afrique du sud	2000	3 à 4	5,1
Corée	2000	2,5	4,1
Colombie	2000	8 pour 2001 et 6 au-delà	8

(4) Pour plus de renseignement sur ce point particulier, voir le site du FMI à l'adresse électronique suivante : [www.imf.org/external/pubs/ft/seminar2000/targets/index.htm](http://www.imf.org/external/pubs/ft/seminar2000/targets/index.htm)

Pays	Année d'adoption	Taux ciblé	Taux d'inflation (L'année de l'adoption)
Thaïlande	2000	0 à 3,5	1,5
Mexique	2001	6,5 pour 2001 et 4,5 au-delà	6,4
Hongrie	2001	5 à 7	9,1
Philippines	2002	2,5 % + ou - 1%	- 0,8
Pérou	2002	5-6 %	3,8
Roumanie	2005	7,5 % + ou - 1%	8,8

Source : Roger and Stone (2004), IMF working paper, WP/05/163 et le site web due FMI.

### Le Taux de l'inflation dans les pays émergents selon l'année de l'adoption de la politique de ciblage



### L'indice du coût de la vie : instrument opérationnel des politiques de ciblage de l'inflation

Pour la mise en œuvre de la politique de ciblage de l'inflation, le choix de l'indicateur de l'inflation cible est important pour mener à bien cette stratégie : faut-il choisir le déflateur du PIB ? l'indice des prix à la consommation ? L'indice des prix à la consommation corrigé des variations volatiles (la notion de l'inflation sous-jacente) ? ou autre indicateur des prix ? Plus

l'indicateur est large et plus les erreurs de prévision seront importantes, mais un indicateur trop étroit pourrait ne pas être jugé crédible. Le choix de cet indicateur conditionne largement la pertinence des politiques de ciblage et le principe de crédibilité de la Banque centrale.

La mesure du taux général de l'inflation pour l'ensemble de l'économie s'impose pour plusieurs raisons :

- la maîtrise de l'inflation en tant qu'objectif de la politique économique ;

- l'établissement des comptes en pouvoir d'achat actuel ;
- la mesure des prix relatifs dans l'économie ;
- l'adoption de la politique de ciblage de l'inflation.

La mesure de l'inflation est devenue de plus en plus importante ces dernières années sur la scène internationale. Une panoplie de mesures des prix sont disponibles telles que les indices des prix à la consommation ou l'indice du coût de la vie, les indices des prix à la production, indice des prix des importations et des exportations ou encore l'indice implicite des prix du PIB. Mais chaque indice ne concerne qu'un segment particulier de l'activité économique. La difficulté d'élaborer une définition opérationnelle sur le plan statistique de l'inflation rend complexe la conception d'un indice capable de mesurer tous ses aspects. Néanmoins deux approches sont possibles pour estimer ce phénomène dans une économie. La première approche est celle des comptes nationaux à travers notamment le calcul des indices implicites du PIB, et l'approche des transactions sur le marché justifiée par le fait que l'inflation est un phénomène propre aux mécanismes des marchés.

L'indice des prix à la consommation ou l'indice du coût de la vie ou tout autre indicateur des prix à la consommation des ménages ne sont pas des indicateurs de mesure de l'inflation générale puisque leur champ n'englobe que les biens et les services de consommation achetés par les ménages. Ces indicateurs ne couvrent pas les biens de capital et les biens et services achetés par les entreprises et les administrations publiques. De ce fait, il en découle que le taux de l'inflation général doit prendre en considération en plus de la mesure officielle des prix à la consommation, les fluctuations des prix des importations et des exportations et des prix des actifs.

En dépit de ces limites, l'indice des prix à la consommation reste la mesure la plus sollicitée par les gouvernements et les banques centrales dans la plupart des pays aussi bien développés qu'émergents, et ce pour plusieurs raisons :

- la popularité de cet indicateur ;
- le mouvement des prix à la consommation est généralement corrélé avec le mouvement de l'inflation

- général du fait de la part importante de la consommation des ménages dans les dépenses finales ;
- l'indice des prix à la consommation permet de donner une indication fiable des tensions inflationnistes ;
- l'indice des prix à la consommation est un indicateur spécifique de comparaison internationale de l'inflation utilisé par la plupart des organismes internationaux ;
- l'indice des prix à la consommation est couramment utilisé pour mesurer les degrés de convergence et d'intégration économique et politique des pays.

Même si du point de vue théorique l'indice des prix à la consommation n'est pas l'indicateur exact de mesure du taux général d'inflation, le fait que l'indice des prix à la consommation soit une statistique privilégiée des gouvernements, en plus de sa fréquence périodique de diffusion et en absence d'autres mesures satisfaisantes ou plus globales de l'inflation. Son utilisation dans les politiques de ciblage reste largement répandue dans tous les pays où ces politiques ont été mises en œuvre.

Au Maroc, le HCP a pour attribution, entre autres, la conception et la réalisation des enquêtes spécifiques sur les prix notamment pour le calcul mensuel de l'indice du coût de la vie. L'expérience marocaine dans ce domaine remonte au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Le Maroc est en train de confectionner sa 5<sup>e</sup> génération des indices des prix à la consommation conformément aux dernières directives du Bureau International du Travail. Des efforts sont déployés pour la mise à niveau de cet indicateur principal de l'inflation grâce notamment (5) :

- l'adoption d'une nouvelle année de base ;
- l'élargissement du champ géographique (17 villes au lieu de 11 villes actuellement) ;
- l'élargissement de la couverture de la population de référence à l'ensemble de la population marocaine ;
- l'actualisation des pondérations et du panier de l'indice sur la base des résultats de l'enquête nationale sur la consommation et les dépenses des ménages de 2001 et les dernières données issues du RGPH de 2004.

(5) Pour plus de détails voir l'article sur : « la mise à niveau de l'indice du coût de la vie », *Les Cahiers du Plan*, n° 8 juin-juillet 2006.

- L'adoption d'une nouvelle nomenclature des Nations Unis avec 12 divisions au lieu de 8 actuellement.

L'indépendance et l'intégrité dans l'établissement des prix à la consommation au Maroc est un élément fondamental dans l'encouragement pour l'utilisation de cet indice dans la mise en place de toute politique de ciblage de l'inflation au Maroc.

Nous pouvons conclure qu'en dépit des difficultés d'ordre pratique et théorique pour l'établissement d'un indicateur de l'inflation, la Banque centrale peut se baser sur le système de suivi des prix à la consommation pour la mise en place de la politique de ciblage à la lumière de ce qui a été fait aussi bien dans les pays développés qu'en voie de développements. En effet, l'indice des prix utilisé dans la Nouvelle Zélande, Canada, Royaume-Uni, Suède, Australie est l'indice des prix à la consommation. En Europe, on utilise aussi les indices des prix à la consommation mais harmonisés. De même dans l'Afrique du sud, le Brésil, le Chili, la Thaïlande et partout où la politique de ciblage a été instaurée, c'est l'indice des prix à la consommation qui a été la référence.

Par ailleurs, le Maroc a instauré un nouveau statut à la Banque centrale assurant un régime indépendant dans la conduite de la politique monétaire. Ce changement est qualifié comme un des piliers de la réussite de la politique de ciblage de l'inflation. Le nouveau statut de Bank Al Maghrib (6) permet de renforcer son autonomie dans la conduite et la régulation de la politique monétaire.

La politique de ciblage de l'inflation offrira un cadre nouveau pour approfondir les réformes en cours de réalisation au Maroc et permet d'accroître la transparence dans l'exécution de la politique budgétaire et monétaire et de stabiliser davantage le cadre macro-économique. ■

## Bibliographie

Paul R. MASSON, MIGUEL A. savastano et SUNIL SHARMA, « Le ciblage de l'inflation peut-il servir de cadre à la politique monétaire des pays en développement ? », *Finances et développement*, mars 1998.

ENZO CROCE ET MOHSIN S.KHAN, « Régimes monétaires et ciblage de l'inflation », *Finances et développement*, septembre 2000.

RICHARD BARNETT et Merwan Engineer, *Quand convient-il de prendre le niveau des prix pour cible ?*, p. 117-160.

Mohammed El Qorchi IMF, « Inflation targeting policy and implementation issues », *Workshop on Inflation Targeting*, Rabat, avril 5-7, 2007.

Paul Vieira da Cunha, « The practice of IT in Brazil », *Workshop on Inflation Targeting*, Rabat, avril 5-7, 2007.

Règle de Taylor dans le cadre du ciblage de l'inflation : cas de la Nouvelle Zélande.

« Pourquoi cibler l'inflation ? l'ABC de l'économie », *Finances et développement*, juin 2003.

« Le ciblage de l'inflation en débat », *Finances et développement*, juin 2004.

Diagnostic prévisions et analyses économiques, n° 105, mars 2006, le ciblage de l'inflation à travers l'expérience des pays latino-américains. Direction générale du trésor et de la politique économiques, France.

(6) Dahir n° 1-05-38 du 20 chaoual 1426 du 23 novembre 2005 portant promulgation de la loi n° 76-03 portant statut de Bank Al Maghrib.